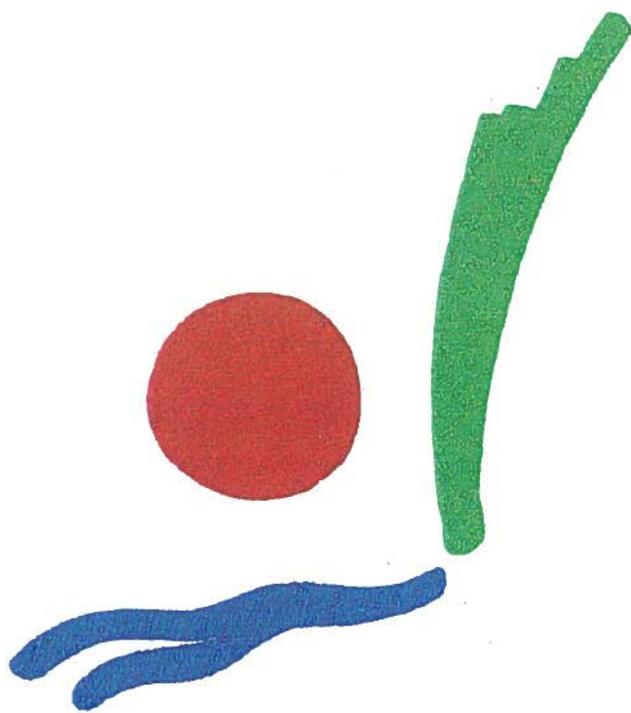


# Un projet pour Pully



Le plan directeur communal

	<b>PREFACE</b>	2
<b>1.</b>	<b>PREAMBULE</b>	
	1.1 La communauté pulliérane	3
	1.2 La communauté pulliérane dans son environnement	5
<b>2.</b>	<b>INTRODUCTION AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL</b>	
	2.1 Méthodologie générale	6
	2.2 Application au plan directeur	6
<b>3.</b>	<b>APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY</b>	
	3.0 Généralités	7
	3.1 Le cadre de vie	8
	3.2 Les activités socio-culturelles	10
	3.3 Les activités socio-économiques	12
	3.4 La concertation nécessaire	15
<b>4.</b>	<b>CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
	4.0 Généralités	17
	4.1 Sites naturels et morphologie urbaine	18
	4.2 Organisation de l'espace territorial	21
	4.3 Réseaux de déplacements et espaces publics	24
	4.4 Réseaux et équipements d'infrastructures	27
	4.5 Espaces stratégiques	31
	4.6 Plans généraux	34
<b>5.</b>	<b>CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT</b>	
	5.1 Espaces stratégiques	40
	5.2 Espace Centre	41
	5.2 Plan	45
	5.3 Espace Monts-de-Pully	47
	5.3 Plans	50
	5.4 Espace Rives du Lac	53
	5.4 Plans	58
	5.5 Espace Vallon de la Paudèze	62
	5.5 Plan d'illustration	67
<b>6.</b>	<b>APPROBATION</b>	69
<b>7.</b>	<b>SYNTHESE ET PRIORITES</b>	70
<b>8.</b>	<b>AUTEURS</b>	71

# NOTICE

---

- \* Le présent plan directeur est fondé sur les données contenues dans le document intitulé

**Introduction au Plan directeur**

**Phase préliminaire : constat de situation - synthèse des entretiens**

qui réunit les plans d'inventaires et les données statistiques se rapportant à la situation présente ( juin 1994 ) de la communauté pulliérane et à ses perspectives d'évolution.

---

\* Complément apporté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 6 mars 1996.

### **Pully...**

Des fenêtres de sa grande maison rose, nichée sous le Prieuré, C.-F. Ramuz s'emplissait les yeux et le coeur du paysage proche et lointain qui s'ouvrait à lui : "Nous qui demeurons là, sur cet espèce d'éperon qui domine toute la contrée, nous avons toute la vie pour faire l'inventaire de ces richesses (...), laisser nos yeux aller librement se repaître de tous côtés jusqu'à rassasiement."

Une bonne partie de ce qui fait l'attrait de Pully est contenue dans cette citation. Un attrait largement déterminé par une situation géographique privilégiée, un climat agréablement modéré et un site ouvert tout entier sur les Alpes de Savoie, les crêtes du Jura et le creux du Valais.

Face à un paysage d'exception, Pully s'étire sur une succession de coteaux et de replats verdoyants, les pieds solidement ancrés dans le Léman, la tête à l'ombre des forêts du Jorat et les mains bien posées sur la terre nourricière d'un petit mais bien sympathique vignoble qui nous rappelle le temps où notre commune n'était encore qu'un village vigneron et maraîcher.

Pully n'a pourtant pas vécu sa mutation sans réticence ni difficulté. Elle a néanmoins su prendre ce virage, amorcé voici un demi-siècle, en préservant ses qualités intrinsèques tout en affirmant, au sein de l'agglomération lausannoise, une identité et une personnalité reconnues, non seulement par ses commodités et ses agréments de cité résidentielle, mais aussi par son économie diversifiée, la santé de ses finances et la richesse de sa vie associative et culturelle.

Elle est ainsi devenue une communauté qui a son territoire, sa vie et sa personnalité propres. Comme partout en Pays de Vaud apparaissent et s'estompent, se nouent et se dénouent, se créent, s'enlisent ou se résolvent, dans une certaine sérénité, problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils suscitent intérêt toujours, imagination souvent, actions ou réactions, conviction ou résignation, mais tous vivifient l'esprit, suscitant souvent des sentiments de solidarité. Tout cela donne son sens à l'identité locale, sa réalité à une qualité de vie certaine.

Ce sont ces valeurs qu'il importe de préserver à l'avenir, en les situant clairement. C'est la seule façon de les transmettre aux générations futures.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un cadre qui guide nos décisions et nos actions. Le plan directeur a pour mission de nous le fournir.

La Municipalité

## 1.1 LA COMMUNAUTE PULLIERANNE

Vingt siècles nous séparent du premier village romain construit sur les flancs de la colline du Prieuré.

Vingt siècles au cours desquels des hommes et des femmes de toutes conditions et de tous horizons ont marqué de leur empreinte chaque époque de la longue histoire de notre cité. Leur héritage est révélateur de l'évolution vécue par Pully de ses origines à nos jours, mais aussi des forces et des faiblesses de la ville d'aujourd'hui.

Le bilan tiré de la première phase d'élaboration du plan directeur communal a mis en évidence les faits marquants de cette évolution, principalement au cours de cette deuxième moitié de siècle, où notre commune a vu son visage se transformer profondément et durablement sous l'effet combiné d'une croissance démographique sans précédent et d'une redistribution des activités humaines.

Il a également souligné la nécessité d'aborder le devenir de notre cité dans des termes différents de ceux qui ont prévalu au cours de ces deux dernières décennies où il s'est surtout agi d'infléchir les effets négatifs du développement exponentiel qu'elle a connu entre 1950 et 1970.

Le plan directeur est l'occasion d'une réflexion fondamentale sur l'avenir de Pully. Une réflexion dont l'ambition n'est pas de décider maintenant de tout ce dont demain sera fait, mais de dessiner les perspectives et de fixer les premières priorités. De celles-ci découlent les objectifs et les mesures formulés pour chaque domaine.

Pully possède des atouts qu'il importe de préserver et de valoriser dans le cadre de son développement, comme dans celui de la région. Aujourd'hui, Pully n'est pas seulement la cinquième ville du canton par sa population. Elle est aussi et surtout

- une cité à la taille de l'homme, où le sentiment d'appartenance à une communauté vivante n'est pas une expression vide de sens,
- une commune de résidence par l'agrément du site, la douceur de son climat, le caractère aéré et verdoyant de son territoire et ses accès aisés,
- une localité vivante par les activités économiques qui s'y déploient, son infrastructure administrative et son réseau de communications,

# PREAMBULE

La communauté pulliérane

- une cité de culture par la richesse de sa vie associative et le rayonnement de ses institutions et de ses personnages illustres,
- une ville de loisirs et de détente par sa relation privilégiée avec le lac et ses rives, la qualité de ses espaces verts et de ses équipements collectifs,
- un centre régional de premier niveau, autant par sa situation géographique que par la concentration et la variété des services offerts à la population de ses alentours.

Ces multiples vocations, ajoutées à l'identité, à la personnalité et à la place que notre cité a su se forger dans le contexte urbain cantonal et régional appellent aujourd'hui une stratégie de satisfaction des besoins et une stratégie d'aménagement du territoire

**qui allient la préservation du cadre de vie de la communauté pulliérane à la recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre les différents secteurs d'activité qui s'y rencontrent,**

en d'autre termes,

**qui assurent et consolident à terme les acquis, en privilégiant l'aspect qualitatif par rapport à l'aspect quantitatif des actions à entreprendre et en substituant à des notions d'expansion continue des notions d'organisation et de gestion.**

Dans cette optique, les enjeux territoriaux, socio-économiques et socio-culturels, sur lesquels reposent la philosophie du plan directeur et les orientations qu'il propose, ont été définis de la manière suivante :

Envers l'individu

- **satisfaire les besoins essentiels des personnes physiques et morales ayant élu domicile sur le territoire communal.**

Envers la communauté pulliérane

- **assurer la préservation et l'enrichissement de son cadre de vie, en adéquation avec les ressources territoriales et économiques.**

Vis-à-vis de l'extérieur

- **promouvoir l'image de marque de la cité, sa vocation de centre régional et d'accueil.**

A ce titre, le plan directeur est une charte du développement de Pully, évoquant la logique d'ensemble des politiques et des priorités communales, permettant de situer, d'évaluer et d'orienter les décisions des acteurs publics et privés qui façonnent et construisent quotidiennement la ville.

### 1.2 LA COMMUNAUTE PULLIERANNE DANS SON ENVIRONNEMENT

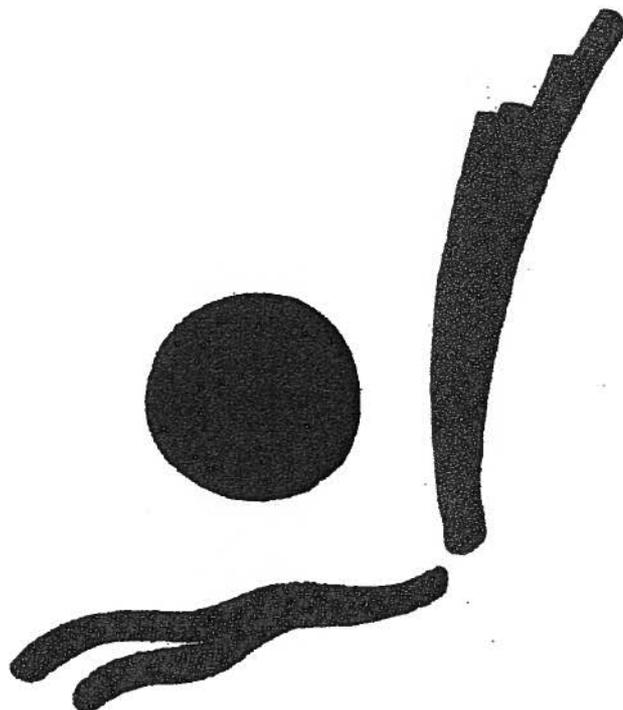
La collectivité pulliérane n'est bien sûr pas seule. Elle s'inscrit parmi d'autres collectivités. Tout en gardant ses spécificités, son caractère particulier et sa propre vision de l'avenir, elle doit se donner les moyens d'adhérer de manière active aux projets qui débordent de ses limites.

C'est en effet au travers d'une dynamique et d'une collaboration entre communautés que seront résolus les problèmes liés aux déplacements, aux équipements et à l'aménagement des espaces communs, à la vie économique et sociale.

Certains projets doivent dès maintenant être pensés en terme de région par souci de rationalisation, tout en recherchant les synergies entre les différentes réalisations.

Si des solutions communes doivent aboutir à la création d'une association de communes ou d'une région, il importe que les organismes qui seront constitués s'occupent de tâches bien déterminées, déléguées par les communautés en cause, avec les moyens que celles-ci devront librement et équitablement mettre à disposition.

Mais dans tous les cas où il s'agira de prendre des décisions ayant une incidence directe sur le devenir de son territoire, sur la satisfaction de ses besoins et sur les moyens de les financer, la communauté pulliérane devra savoir défendre et garder sa liberté d'action.



# INTRODUCTION AU PLAN DIRECTEUR

Méthodologie générale et application au plan directeur

## 2.1 METHODOLOGIE GENERALE

Le plan directeur découle d'une obligation légale. Devant la dépense importante que chaque commune doit consacrer à son élaboration, l'objectif a été de faire du plan directeur un outil permettant de gérer le devenir de la commune, d'où l'emploi d'une méthode de planification stratégique, encore peu utilisée dans l'aménagement du territoire.

La "planification stratégique", est la mise en système cohérent d'objectifs hiérarchisés et des moyens nécessaires pour y parvenir. Partant de l'expression d'une finalité, les buts généraux et les objectifs qui les précisent sont rattachés à cette finalité et aux moyens par un système de liaisons logiques. De la sorte :

1. les éléments du plan (buts, objectifs et moyens) composent un réseau sur lequel peuvent être simulées ou opérées des modifications en tout temps, sans remettre en cause l'entier du plan, ce qui permet son adaptation continue en fonction de nouveaux besoins ou de nouvelles contraintes.
2. Cette méthode permet une pondération de chaque élément du réseau, en fonction de sa contribution à satisfaire la finalité ou le but général, d'où son intérêt pour le choix des priorités dans la phase de réalisation du plan, notamment lors de l'élaboration de programmes et de plans financiers.

Les plans stratégiques, ainsi conçus, garantissent aux autorités comme à tous les acteurs engagés dans le processus décisionnel, de disposer d'un instrument de gestion permanent, évolutif et de référence.

## 2.2 APPLICATION AU PLAN DIRECTEUR

Avant d'aborder l'aménagement du territoire, une étude approfondie des besoins de la population pulliérane d'aujourd'hui a été entreprise. Elle a été complétée par une vision à long terme pour les générations futures.

Avec une participation très active de la Municipalité, des représentants de la population et des acteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, il a été possible de définir une stratégie de satisfaction des besoins ou "Appréciation du devenir de Pully", présentée dans le chapitre 3.

La stratégie d'aménagement du territoire découle de celle élaborée pour le devenir de Pully. A l'instar de cette dernière, elle a été réalisée avec les mêmes acteurs, et l'apport des compétences de plusieurs équipes de projets multidisciplinaires. Cette stratégie d'aménagement du territoire est présentée dans les chapitres 4 "Concept global d'aménagement du territoire" et 5 "Concepts sectoriels d'aménagement".

## 3.0 GENERALITES

Dans le processus d'élaboration du plan directeur, une large part de l'étude a été consacrée à l'écoute et à l'évaluation des besoins de la population.

Les acteurs de la vie pulliérane qui ont exprimé leur avis sont les représentants des habitants, des milieux économiques, des milieux culturels et de diverses associations.

C'est la recherche de la satisfaction de leurs attentes qui oriente l'aménagement futur du territoire.

Les paramètres pris en compte sont, notamment :

- la démographie,
- l'habitat,
- la culture,
- la vie associative et les loisirs,
- les sports,
- la santé et la sécurité sociale,
- l'enseignement et la formation,
- l'agriculture, la sylviculture et la viticulture,
- l'artisanat et l'industrie,
- les commerces et les services,
- le tourisme et l'hébergement.

La finalité de la satisfaction des besoins est de :

**F1 Garantir à la communauté pulliérane un cadre de vie et des conditions de développement permettant son épanouissement sur le plan individuel et collectif, protégeant les bases de la vie, respectant une saine gestion des deniers publics, dans un esprit de concertation locale, régionale et cantonale.**

Le traitement méthodique de ces sujets est abordé dans l'ordre suivant :

- cadre de vie,
- activités socio-culturelles,
- activités socio-économiques,
- concertation nécessaire.

## 3.1 LE CADRE DE VIE

### 3.11 Appréciation de situation

Si l'on se met à l'écoute de l'usager, ses propos sur le cadre de vie diffèrent bien souvent de l'analyse des spécialistes. Pour l'usager, l'espace est un tout : il est appréhendé à travers ses activités quotidiennes. Pour le spécialiste, l'approche s'effectue de manière sectorielle, en termes de réseaux, d'aménagements, d'équipements, etc.

L'un des aspects frappants de l'évolution de ces deux dernières décennies dans l'échelle des préférences est le remplacement des valeurs urbaines par des valeurs naturelles. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Parmi eux figurent le plus souvent l'inadéquation entre l'offre et la demande et les conditions insatisfaisantes de l'environnement du logement.

Pully, par la diversité de ses sites, la présence d'une végétation riche et variée, le caractère aéré et verdoyant de ses quartiers, l'échelle de son tissu bâti et la diversité de ses équipements, a le privilège de concilier les commodités de la ville et les vertus de la campagne.

Par contre, Pully doit subir un trafic de transit toujours plus important, préjudiciable à la qualité de son environnement et perturbateur de la tranquillité de ses quartiers d'habitation. De plus, la densification régulière de sa zone urbaine n'est pas sans effet sur l'équilibre qui s'est instauré entre le bâti et le non bâti.

La prise en compte de ces aspects conduit à repenser l'aménagement de son milieu dans un sens qui conjugue la nécessaire protection du patrimoine naturel et bâti et la satisfaction des besoins exprimés par la population. Elle implique que la tendance à l'individualisme, l'indépendance acquise grâce à la mobilité, le chez soi trouvent leur "contraire" pour assurer un certain équilibre. Les besoins de rencontres, de vie sociale, d'échanges et d'identification à un espace donné doivent aussi être satisfaits.

Ce concept contient également la notion de mixité, consistant à favoriser la diversité des activités et des fonctions, par opposition à un urbanisme développant depuis longtemps la spécialisation de l'espace et la ségrégation des fonctions.

# APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY

Le cadre de vie

## 3.12 But général

**B1 Maintenir un cadre de vie de qualité, respectueux de l'environnement et contribuant à la sécurité et au bien-être des habitants.**

## 3.13 Objectifs

- O1 Sauvegarder** l'identité et la vocation résidentielle de Pully au sein de la région lausannoise.
- O2 Garantir** la qualité des sites naturels et l'intégration harmonieuse du bâti dans le tissu urbain.
- O3 Protéger** le patrimoine naturel, construit et environnemental.
- O4 Promouvoir** un habitat de qualité, tout en favorisant l'équilibre de la structure sociale.
- O5 Poursuivre** la réalisation d'équipements collectifs nécessaires aux activités sociales, culturelles, sportives et associatives.
- O6 Développer** les possibilités d'implantation d'activités socio-économiques compatibles avec le caractère résidentiel.
- O7 Améliorer** la qualité des espaces publics et des réseaux de déplacements.
- O8 Assurer** une réalisation des infrastructures et équipements techniques coordonnée avec les projets d'aménagement du territoire.
- O9 Poursuivre** une politique d'acquisition de terrains en tant que réserves affectées ou valeur d'échange.
- O10 Encourager** les mesures novatrices en matière de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

## 3.2 LES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

### 3.21 Appréciation de situation

Faisant partie du cadre de vie et indispensables au bien-être des habitants, les activités socio-culturelles englobent l'enseignement, les sports, la culture et la vie associative.

#### **Enseignement**

Pully est bien équipée en structures d'enseignement et satisfait les besoins actuels de la population.

Les écoles primaires reçoivent, à quelques exceptions près, les enfants de la commune. Les collèges secondaires accueillent les élèves en provenance de Pully et des communes de l'Est lausannois. Le gymnase de Chamblandes est actuellement porté à sa capacité maximale.

Le besoin en classes supplémentaires pour les dix prochaines années est évalué à 8 à 9 classes. Après l'an 2005, une diminution des besoins est prévisible, à moins d'un changement démographique important.

#### **Sports et activités de plein-air**

Les activités sportives sont largement pratiquées par la population pulliérane et la demande en espaces réservés à cet effet est en constante progression.

De nouveaux équipements, tant en salle qu'en plein air, sont à prévoir dans les années à venir.

Pour satisfaire la demande, l'ouverture de nouveaux sites autres que celui de Rochettaz est envisagée, de même qu'une combinaison avec d'autres formes d'activités.

#### **Culture**

La culture, image forte de Pully, est le reflet de l'enthousiasme et de l'engagement des artistes et responsables d'associations ou d'institutions (Théâtres de l'Octogone et de la Voirie, Musées).

Divisée en petites entités indépendantes, elle mériterait d'être mieux reliée et mieux connue. Elle a tout avantage à être plus présente sur les espaces publics et, de ce fait, inciter davantage les Pulliérans comme les visiteurs à pénétrer en ses lieux.

#### **Vie associative**

La vie associative est très développée à Pully. Plus de 50 sociétés regroupent environ 6700 adhérents (y compris les associations sportives et culturelles).

Elle est fortement soutenue par l'aide matérielle et financière que lui apporte la Commune.

# APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY

Les activités socio-culturelles

## 3.22 But général

**B2 Favoriser le développement des activités socio-culturelles locales et régionales pour élargir l'intérêt et la participation de la population à la vie de la communauté.**

## 3.23 Objectifs

- O11 Encourager** un enseignement public de qualité et le maintien, voire le développement de l'enseignement privé et la formation continue.
- O12 Faire mieux connaître** aux habitants les activités socio-culturelles existantes.
- O13 Renforcer** la vie culturelle et favoriser toutes formes d'expression artistiques, individuelles et collectives.
- O14 Assurer** la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural et culturel.
- O15 Favoriser** les possibilités de détente, d'activités de loisirs et la pratique des sports individuels et collectifs sur le plan communal, intercommunal et régional.

**O13 Amendement adopté par le Conseil communal le 22.11.1995.**

# APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY

Les activités socio-économiques

## 3.3 LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

### 3.31 Appréciation de situation

Les activités du secteur tertiaire, en constante progression, représentent le pilier principal de l'économie pulliérane et procurent également plus de 80 % des emplois.

Les secteurs primaire et secondaire sont peu représentés et se partagent à eux deux moins de 20 % des emplois.

#### **Agriculture**

Située entièrement aux Monts-de-Pully, elle se limite à 4 exploitations agricoles. Pour sa survie, cette activité nécessite de nouvelles formes d'exploitation.

#### **Sylviculture**

Ayant peu de débouchés d'exploitation, la forêt n'en constitue pas moins un élément essentiel du paysage.

#### **Viticulture**

Situés en zone urbaine et exploités à 90 % par la Confédération et la Commune, les vignobles représentent, en plus d'être des éléments marquants du paysage, une identité historique, culturelle et affective.

#### **Artisanat et industrie**

Ces activités sont de moins en moins présentes sur le territoire pulliérane.

Sa configuration et l'importance des zones d'habitation ne laissent que peu de possibilités d'expansion à ce secteur.

Les entreprises de Pully, de petite et moyenne importance, sont essentiellement liées à l'industrie du bâtiment.

#### **Commerces**

L'attractivité commerciale de Pully est essentiellement due à la présence des deux grands centres commerciaux Migros et Coop qui drainent une clientèle venant hors des limites communales. L'ensemble des commerces se concentre autour de ces deux grandes surfaces et dans les rues du "village".

Quelques commerces de première nécessité restent implantés dans les pôles de quartier. Les commerces de détail peuvent trouver l'essentiel de leurs profits dans un service personnalisé, une offre de produits complémentaire aux grands centres et l'exploitation de tranches horaires libres.

# APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY

---

Les activités socio-économiques

## **Services**

Le secteur des services connaît un développement important, générateur d'emplois. Les entreprises tendent à se localiser le long des grands axes de circulation, essentiellement par facilité d'accès.

Pully offre de bonnes conditions d'établissement à ces entreprises.

## **Santé**

Pully est dotée d'une clinique spécialisée et d'un bon nombre de cabinets médicaux et paramédicaux.

Les établissements médico-sociaux sont également bien représentés.

Les interventions chirurgicales de première urgence se pratiquent à Lausanne.

Pully pourrait être équipée d'une permanence médicale.

## **Hébergement, hôtellerie, tourisme**

L'équipement en centres d'hébergement est satisfaisant à Pully. En revanche, l'hôtellerie n'est guère représentée. Ce secteur économique est pourtant l'un des potentiels de développement les plus importants de ces prochaines décennies.

Pully se doit de favoriser cette industrie, génératrice d'emplois et utile au développement d'activités telles que les affaires, la culture et les sports.

# APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY

Les activités socio-économiques

## 3.32 But général

**B3 Promouvoir le développement des activités socio-économiques pour le bien-être des habitants et contribuant à la création d'emplois qualifiés et à l'équilibre financier de la commune.**

## 3.33 Objectifs

- O16 Aider** les ménages à revenu modeste, notamment les jeunes et les personnes âgées, à bénéficier de logements à loyers abordables.
- O17 Soutenir** une sécurité sociale de qualité ainsi que ses structures d'accueil et d'information.
- O18 Faciliter** l'implantation de services médicaux et médico-sociaux dans le cadre de la politique générale de santé publique.
- O19 Contribuer** au maintien des secteurs agricole, sylvicole et viticole ainsi qu'au développement d'activités complémentaires de mise en valeur.
- O20 Encourager** le maintien et l'implantation d'entreprises artisanales en harmonie avec l'habitat.
- O21 Favoriser** le développement du commerce, élément moteur de la vie du centre et des quartiers.
- O22 Faciliter** l'implantation de sociétés de services intégrées dans le tissu résidentiel, créatrices d'emplois qualifiés et sources de retombées économiques.
- O23 Encourager** la mise en valeur des atouts touristiques et le développement des structures hôtelières de la commune et de la région.

## **3.4 LA CONCERTATION NECESSAIRE**

### **3.41 Appréciation de situation**

Durant la dernière décennie, de profondes mutations sont intervenues dans notre comportement social. Il en résulte une redistribution des priorités.

Alors que, dans un passé récent, des notions telles que la rationalité, la fonctionnalité et les paramètres économiques étaient considérées comme prioritaires, on constate une évolution qui privilégie la qualité de la vie et le retour à des valeurs traditionnelles.

L'aménagement du territoire est très directement concerné par cette évolution. Dans ce domaine, comme dans d'autres, on a tendance à ne plus faire une confiance aveugle aux technocrates et aux spécialistes. Le citoyen veut comprendre, participer, juger et décider.

Jusqu'à présent, la ville s'est développée en termes de valeur économique, d'efficacité et de rationalité, alors que le citoyen plaide pour une valeur d'usage et d'agrément.

Entre ces deux approches la rencontre doit s'établir, d'où la nécessité de placer en situation de dialogue les représentants des autorités, des administrations, les spécialistes de l'aménagement, les acteurs socio-culturels et économiques et les usagers. Par conséquent, la concertation intégrant tous les milieux et l'ensemble des citoyens doit être considérée comme un but en soi.

Cette volonté, complétée par une concertation avec les représentants des communes voisines, de la région et de l'Etat, fait l'objet de ce chapitre.

# APPRECIATION DU DEVENIR DE PULLY

La concertation nécessaire

## 3.42 But général

**B4 Améliorer la communication et la concertation avec les acteurs privés et publics aux niveaux communal, régional et cantonal.**

## 3.43 Objectifs

- O24 Informer** la population et recueillir son avis sur les problèmes de la communauté et sur ses perspectives d'avenir.
- O25 Développer** la concertation et la collaboration avec les groupements représentant la population et les acteurs sociaux, culturels, économiques ou politiques.
- O26 Optimiser** la concertation et la collaboration au sein de l'administration communale.
- O27 Promouvoir** la concertation et le partenariat avec les communes voisines, la région et l'Etat.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

## 4.0 GENERALITES

### Appréciation de situation

Le plan stratégique d'aménagement du territoire découle directement de la stratégie du devenir du Pully.

Il est formé d'un concept global d'aménagement du territoire, duquel découlent des concepts sectoriels.

La finalité du concept global est de

**F1 Garantir l'identité de Pully et son rôle au sein de la région, la sauvegarde de son cadre de vie, l'intégration harmonieuse des besoins en habitat et en équipements, dans le respect des sites naturels et bâtis.**

L'aménagement du territoire se concrétise dans les cinq domaines suivants :

- sites naturels et morphologie urbaine,
- organisation de l'espace territorial,
- réseaux des déplacements et espaces publics,
- réseaux et équipements d'infrastructure,
- espaces stratégiques.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Sites naturels et morphologie urbaine

## 4.1 SITES NATURELS ET MORPHOLOGIE URBAINE

### 4.11 Appréciation de situation

- Le territoire pullièran s'étend de la rive du Léman (altitude 373 m) jusqu'à la limite du plateau du Jorat (805 m). Il est fortement marqué par sa topographie en pente et par sa relation privilégiée avec le lac.
- Il est formé d'une succession de coteaux, entrecoupés de replats s'ouvrant sur le panorama du Léman et les Alpes de Savoie.
- Le territoire est riche en espaces à dominante naturelle. La plupart délimitent ses frontières : les rives du lac au Sud, les vallons de la Vuachère et de la Paudèze à l'Ouest et à l'Est, les Monts-de-Pully au Nord.
- La zone urbaine est agrémentée d'une végétation riche et abondante et de quelques espaces verts ouverts au public.
- Le tissu bâti, de caractère résidentiel, est associé à un centre de type villageois.
- Sa morphologie souffre par endroits de la présence de constructions mal adaptées.
- Les possibilités de construire données par les plans d'affectations et règlements en vigueur peuvent engendrer localement une densité préjudiciable au cadre de vie, ou en inadéquation avec la topographie et les sites.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sites naturels et morphologie urbaine

## 4.12 But général

**B1 Préserver et mettre en valeur les sites à caractère naturel et améliorer la morphologie du tissu bâti par les réalisations futures.**

## 4.13 Objectifs

- O1 **Protéger** les paysages et les milieux naturels, améliorer les sites ayant subi des altérations et maintenir la forêt dans son étendue et sa diversité tout en permettant l'accueil d'activités s'y intégrant harmonieusement.
- O2 **Conserver** le caractère naturel et les qualités paysagères des Monts-de-Pully.
- O3 **Assurer** un développement modéré et maîtrisé du tissu bâti dans la zone urbaine.

O1 Amendement adopté par le Conseil communal le 22.11.1995.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Sites naturels et morphologie urbaine

## 4.14 Programme des mesures

- M1** Compléments d'inventaires des paysages et des milieux naturels selon leurs fonctions prioritaires.
- aire forestière
  - réserves et milieux naturels
  - lisières et cordons boisés
  - arbres isolés.
- M2** Etablissement de concepts d'aménagement des sites à caractère naturel, pouvant intégrer des activités liées à la découverte, aux loisirs et à la détente.
- M3** Elaboration de principes pour l'amélioration de la morphologie du tissu bâti, en fonction de la topographie, des sites et du paysage.
- M4** Mise à jour de l'inventaire architectural et adaptation de la réglementation protégeant les objets et les ensembles de valeur.

**M1 à M4** Amendements adoptés par le Conseil communal le 22.11.1995.

## 4.2 ORGANISATION DE L'ESPACE TERRITORIAL

### 4.21 Appréciation de situation

- Le territoire pullièran est composé de deux entités : la zone urbaine au Sud, les Monts-de-Pully au Nord.
- La zone urbaine est intégrée à l'agglomération lausannoise dont elle est l'une des composantes centrales.
- Les Monts-de-Pully font partie de l'arrière-pays, ceinture verte de l'agglomération, au-delà de l'autoroute de contournement.
  
- Pully est considéré comme un centre régional de premier niveau dans le contexte urbain cantonal.
- Les activités commerciales, culturelles et sociales se situent essentiellement au centre de la localité. On trouve aussi, dans les quartiers de Chamblandes, de Chantemerle et de la Fontanettaz, des commerces de première nécessité, des équipements et des établissements publics, ainsi que des lieux de culte.
- A ces pôles de quartier s'ajoute celui de la Perraudettaz, partagé entre les communes de Lausanne et de Pully. Une partie de la population pullièrannaise se tourne également vers le centre de Paudex, les quartiers du Pont-de-Chailly et de Montchoisi à Lausanne.
- Le hameau du Port et ses abords constituent un pôle d'attraction et de loisirs.
- Aux Monts-de-Pully, celui des Trois-Chasseurs réunit quelques éléments de vie sociale.
  
- L'agriculture et la sylviculture sont localisées essentiellement aux Monts-de-Pully.
- Le vignoble constitue des territoires d'exception situés sur les coteaux du Prieuré, du Caudoz et de Rochettaz.
- L'artisanat est implanté de manière dispersée; seul le quartier des Anciens-Moulins offre la possibilité de le promouvoir et de l'associer à d'autres activités.
- Les prestataires de services se regroupent principalement au centre ainsi que le long des avenues de Lavaux, C.-F. Ramuz et Général Guisan.
- L'industrie touristique est peu représentée et les équipements d'accueil sont insuffisants.
  
- Les sports de plein air se pratiquent essentiellement dans le Vallon de la Paudèze et le long des rives du lac. Les sports de salle sont intégrés dans les établissements scolaires, en particulier au collège Arnold Reymond.
  
- L'habitation occupe la majorité de la zone urbaine. Elle est répartie dans des secteurs à faible, à moyenne et à forte densité de population.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Organisation de l'espace territorial

## 4.22 But général

**B2 Améliorer l'attractivité du centre et des pôles de quartiers, la qualité de l'habitat et de ses prolongements et l'intégration des équipements nécessaires aux activités sociales, culturelles, économiques et aux loisirs.**

## 4.23 Objectifs

- O4 Accorder** la priorité à l'organisation et à l'animation du centre, en conservant la mixité habitation-activités.
- O5 Favoriser** l'implantation de commerces et de services de première nécessité dans les pôles de quartier.
- O6 Assurer** la maîtrise du développement des zones d'habitation et de l'implantation ponctuelle d'activités en accord avec le cadre résidentiel.
- O7 Maintenir** la vocation agricole des Monts-de-Pully et favoriser le développement d'activités complémentaires, en harmonie avec le site.
- O8 Garantir** le maintien des vignobles existants.
- O9 Créer** des zones de transition le long des avenues de Lavaux, C.-F. Ramuz et Général Guisan, dans lesquelles les activités du secteur tertiaire seraient prépondérantes.
- O10 Favoriser** l'implantation d'équipements touristiques au centre, au bord du lac et aux Monts-de-Pully.
- O11 Assurer** les possibilités d'implantation des équipements d'intérêt public.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Organisation de l'espace territorial

## 4.24 Programme des mesures

- M5** Etude d'un plan d'aménagement du centre et de ses instruments d'application.
- M6** Définition des conditions d'implantation d'activités dans les pôles de quartier et adaptation des instruments d'application.
  - . concerne notamment le hameau des Monts-de-Pully, les centres de quartiers de la Fontanettaz, Chantemerle, Chamblandes et le hameau du Port de Pully.
- M7** Révision du plan général d'affectation et du règlement des constructions basée sur les concepts d'aménagement du plan directeur.
- M8** Etude d'un plan d'aménagement des Monts-de-Pully et de ses instruments d'application.
- M9** Définition du statut des surfaces viticoles à moyen et long termes.
- M10** Adaptation des instruments d'application pour permettre l'implantation de bâtiments à vocation tertiaire ou mixte, entre les avenues et les zones d'habitation.
- M11** Localisation, réservation ou acquisition d'emplacements pour l'implantation d'équipements d'intérêt public.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réseaux de déplacements et espaces publics

## 4.3 RESEAUX DE DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS

### 4.31 Appréciation de situation

- La zone urbaine du territoire communal est traversée, d'Est en Ouest, par trois axes principaux de circulation : au Sud, l'avenue du Général Guisan (des Désertes et de Vevey); au centre, l'avenue de Lavaux dédoublée par l'avenue S. Reymondin, la rue de la Poste et l'avenue C.-F. Ramuz; au Nord, le Boulevard de la Forêt.
- Dans le sens Nord-Sud, le chemin de Rennier relie le centre au Boulevard de la Forêt et se prolonge en direction du lac par les avenues du Tirage et de Villardin et le chemin de la Damataire.
- La circulation de transit est très importante. Elle a fortement augmenté de 1970 à 1990, puis s'est quelque peu stabilisée entre 1990 et 1995.
- La liaison Nord-Sud génère également une circulation importante.
- L'ensemble du trafic induit de fortes nuisances telles que bruit, pollution, césure spatiale du tissu urbain, notamment sur les avenues de Lavaux, Général Guisan, C.-F. Ramuz et à travers le centre.
- Pully est desservi par un bon réseau Est-Ouest de transports en commun constitué de quatre lignes de bus, deux lignes ferroviaires, auxquels s'ajoutent les prestations de la CGN.
- La desserte Nord-Sud est insuffisante, ainsi que les connexions rapides sur le réseau.
- Le projet d'un raccordement de l'autoroute du Léman au carrefour de la Damataire (projet Reconversion) et ses mesures d'accompagnement (TSEL / P + R) sont jugés inopportuns et préjudiciables au cadre de vie.
- La topographie du territoire avantage les déplacements à vélo dans le sens Est-Ouest. Les liaisons avec le réseau régional sont incomplètes.
- La commune dispose d'un bon réseau piétonnier; quelques liaisons manquent, notamment pour rejoindre des pôles de quartiers ou des sentiers d'évasion.
- L'aménagement de ce réseau (repérage, indications, passages difficiles) doit être amélioré.
- Avec l'avènement de l'automobile, la rue a été progressivement accaparée par la circulation et le stationnement des véhicules, repoussant les piétons le long des bâtiments, en leur attribuant une part congrue de l'espace public.
- Cette tendance doit être renversée partout où cela est possible, principalement dans le centre-ville, en redistribuant l'espace public entre tous les usagers, sans pour autant opposer les différents modes de déplacements, mais en établissant un consensus entre eux, pour une meilleure utilisation.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réseaux de déplacements et espaces publics

## 4.32 But général

**B3 Compléter et améliorer l'aménagement des réseaux de déplacements et des espaces publics.**

## 4.33 Objectifs

- O12 Diminuer** les nuisances du trafic de transit dans le cadre d'une collaboration régionale.
- O13 Améliorer** la fluidité du trafic automobile et les performances des transports en commun.
- O14 Assurer** la sécurité des cheminements et la tranquillité au sein des quartiers d'habitation.
- O15 Développer** les cheminements piétons et cyclistes, et les raccorder sur les réseaux périphériques.
- O16 Réduire** les effets de césure des axes routiers et des lignes ferroviaires, notamment dans le centre.
- O17 Optimiser** les places de stationnement publiques et privées, en fonction des besoins réels et de la qualité des espaces publics.
- O18 Améliorer** la qualité spatiale et la convivialité du domaine public et de ses abords.

**\* Ces objectifs ne tiennent pas compte des objectifs du plan directeur cantonal concernant en particulier l'amélioration des raccordements à l'autoroute qui sont de la responsabilité cantonale.**

\* Complément apporté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 6 mars 1996.

# CONCEPT GLOBAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Réseaux de déplacements et espaces publics

## 4.34 Programme des mesures

**M12** Participation active à l'étude d'un système de transport navettes ou RER sur le réseau ferroviaire et à la création de parkings d'échange aux gares, en collaboration avec les CFF, la région et l'Etat.

. par exemple les gares de Pully, de La Conversion, de Palézieux, de Lutry et de Cully.

**M13** Mise en place d'un système de gestion de la circulation sur le territoire communal et réaménagement des voies et carrefours, en collaboration avec les communes voisines et les TL.

**M14** Etude des aménagements nécessaires à l'amélioration des vitesses commerciales et à l'extension du réseau TL, en collaboration avec les communes voisines

. extension jusqu'à Paudex de la ligne 8  
. amélioration et extension des transports Nord-Sud; Hameau des Monts-de-Pully - Belmont - Centre - Rives du lac  
. création d'une deuxième ligne Nord-Sud à l'Ouest de la commune

**M15** Réalisation d'aménagements modérateurs de trafic, particulièrement à l'intérieur des quartiers d'habitation.

**M16** Création de voies et de points de stationnement réservés aux cyclistes, en fonction de la configuration des lieux.

**M17** Extension et amélioration du réseau piétonnier lors de réaménagements ou de réalisations nouvelles.

**M18** Réalisation de la couverture de la voie CFF au centre et amélioration de la qualité de l'espace des axes routiers.

**M19** Mise en oeuvre d'une conception globale du stationnement public et privé, au centre et dans les quartiers.

**M20** Etudes globale et sectorielles des espaces publics et transformation selon programme de priorités ou à l'occasion de travaux d'infrastructure.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réseaux et équipements d'infrastructures

## 4.4 RESEAUX ET EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

### 4.41 Appréciation de situation

- Complément indispensable à toute forme d'urbanisation, les réseaux et équipements de distribution et de récupération sont toujours plus complexes, en raison de l'évolution des demandes, des normes et des techniques.
- La maintenance et le bon fonctionnement de ces réseaux nécessitent une surveillance et des améliorations continues.

#### Réseaux et équipements de distribution

##### Eau :

- Le territoire communal est alimenté par un réseau de capacité suffisante mais parfois vétuste. Sa modernisation est entreprise au gré des circonstances et des opportunités.
- Aux Monts-de-Pully, la capacité de ce réseau (en débit et en pression) ne s'avère pas suffisante pour alimenter de nouvelles constructions.
- La création d'un réservoir et une extension des conduites pourraient devenir nécessaires.

##### Energie :

- Gaz : seule la zone urbaine du territoire est alimentée par ce vecteur énergétique, à l'exception de certains secteurs périphériques de sa partie supérieure où celui-ci n'est pas encore disponible en quantité suffisante.
- Electricité : le territoire est desservi par un réseau souterrain de capacité suffisante, entretenu régulièrement. Quelques lignes aériennes subsistent ici ou là, notamment dans la région des Monts-de-Pully.
- Télécommunications : le réseau téléphonique couvre l'ensemble du territoire. Des renforcements peuvent s'avérer nécessaires pour satisfaire la demande de gros consommateurs ou pour certains équipements en bureautique.
- Télé-réseau : seule la zone urbaine est desservie par un réseau offrant une gamme étendue de programmes de télévision et de radiodiffusion. Son extension n'est pas envisagée à court et moyen termes.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

## Réseaux et équipements d'infrastructures

### **Réseaux et équipements de récupération**

#### **Eaux usées et eaux claires :**

- La STEP, dimensionnée pour 30'000 équivalents-habitants, traite les eaux usées de Pully, Paudex et Belmont.
- Bien que le réseau séparatif ne soit réalisé que pour environ 30 % de la population de Pully, toutes les eaux usées sont traitées par la STEP.
- Les collecteurs d'eau claire se déversent dans les cours d'eau et dans le lac.
- Les eaux "parasites" proviennent essentiellement des drainages, des sources et des fontaines.
- La géologie du territoire accepte difficilement la récupération des eaux claires par infiltration.

#### **Déchets ménagers, compostables et spéciaux :**

- Le ramassage et l'évacuation des déchets sont bien assurés et font l'objet de campagnes d'information régulières invitant au tri au recyclage et à la réduction de leur volume.
- La récupération et l'évacuation des déchets compostables doit être mieux assurée pour éviter qu'ils ne soient mélangés avec les déchets ménagers.
- L'entreposage des sacs à ordures sur la voie publique, que les animaux sauvages ou domestiques éventrent, n'est plus acceptable.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réseaux et équipements d'infrastructures

## 4.42 But général

**B4 Assurer des réseaux et des équipements d'infrastructures techniques performants, adaptés à l'évolution des besoins de la population et aux techniques nouvelles, notamment en matière d'économie des énergies et de protection de l'environnement.**

## 4.43 Objectifs

- O18 Compléter** et rénover les réseaux et équipements de distribution (eau, gaz, électricité, téléphone, télé-réseau) et d'évacuation (eaux claires, eaux usées, déchets).
- O19 Assurer** une compatibilité permanente des infrastructures souterraines entre-elles et avec les aménagements de surface.
- O20 Rechercher** des solutions novatrices en matière d'économie d'énergie, d'utilisation d'énergies nouvelles, de récupération et d'évacuation des eaux claires et des déchets.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Réseaux et équipements d'infrastructures

## 4.44 Programme des mesures

- M21** Planification et réalisation coordonnée des réseaux en fonction des programmes d'aménagements du territoire ou des besoins en rénovation.
- M22** Approche interdisciplinaire systémique pour tous les projets ou actions sur les réseaux et équipements.
- M23** Poursuite de la réalisation du réseau séparatif d'évacuation des eaux et recherche des possibilités d'infiltration ou d'utilisation des eaux claires sur place (réservoirs pour arrosage, fontaines, plans d'eau, etc.).
- M24** Adaptation de la réglementation sur les constructions pour permettre l'application de solutions architecturales ou de technologies nouvelles en matière d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies nouvelles.
- M25** Reprise de l'étude pour l'utilisation de la chaleur récupérable de la STEP, en particulier pour le chauffage de la piscine.
- M26** Etude d'un système général d'entreposage des déchets ménagers et compostables, à intégrer dans toute nouvelle réalisation de quartier et, progressivement, sur l'ensemble du territoire.

## 4.5 ESPACES STRATEGIQUES

### 4.51 Appréciation de situation

- Sous le terme Espaces stratégiques sont réunis les espaces jouant un rôle majeur pour le cadre de vie futur et la satisfaction des besoins énoncés dans le plan communal.

Se distinguent :

- Les secteurs du centre, des rives du lac, du vallon de la Paudèze et des Monts-de-Pully qui constituent le support majeur des activités collectives.
- En font également partie les secteurs représentés par les pôles de quartiers et leurs abords, les grandes propriétés non construites et celles dont l'affectation pourrait être modifiée.
- Ces propriétés représentent soit une réserve d'équipements pour la collectivité, soit des espaces suffisamment importants dans lesquels tout changement d'affectation incontrôlé pourrait entraîner un conflit d'intérêts par rapport aux objectifs du plan directeur.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Espaces stratégiques

## 4.52 But général

**B5 Réaliser prioritairement les objectifs du plan directeur dans les espaces stratégiques, selon leur importance et leur impact sur le cadre de vie.**

## 4.53 Objectifs

**O21 Affirmer** le rôle et la vocation des espaces stratégiques en fonction des besoins de la collectivité à long terme.

**O22 Considérer** les propriétés publiques non bâties comme des réserves affectées à des besoins d'intérêt général.

**O23 Assurer** la réalisation des objectifs du plan directeur en accord avec les propriétaires des terrains situés dans les espaces stratégiques.

# CONCEPT GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Espaces stratégiques

Les espaces stratégiques font chacun l'objet d'un concept sectoriel d'aménagement du territoire.

## **4.54 Programme des mesures**

**M27** Définition de la vocation de chaque espace stratégique et choix des études prioritaires.

**M28** Elaboration de plans d'aménagement locaux, en collaboration avec les acteurs représentatifs des milieux concernés.

**M29** Etude de la compatibilité des objectifs, négociation d'un engagement réciproque ou d'un partenariat avec les propriétaires.

## 4.6 PLANS GENERAUX ( pages 35 à 39 )

# ORGANISATION URBAINE

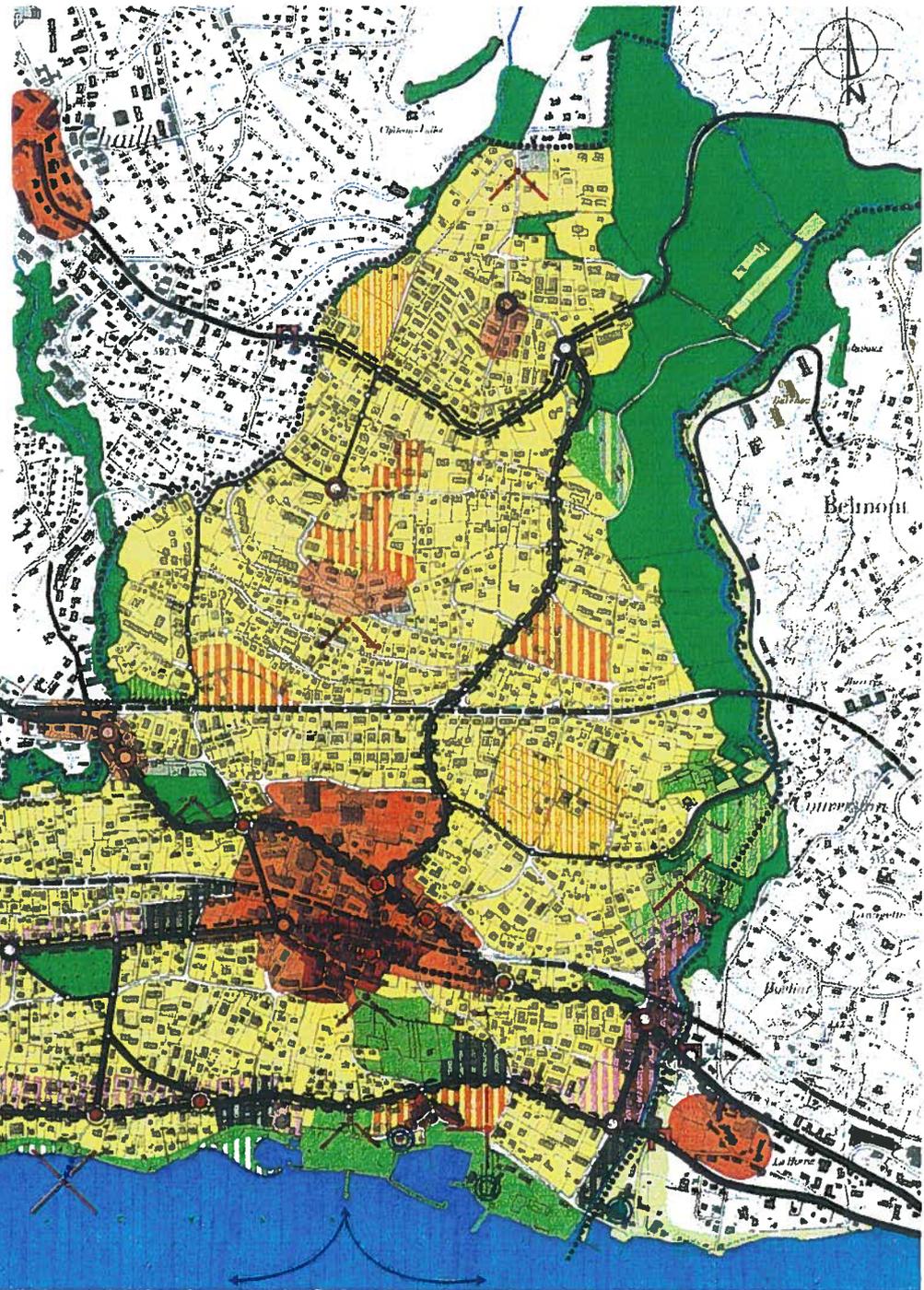


## Commune de Pully Zone urbaine Plan directeur de l'organisation urbaine

- Limite communale
- Aire forestière, cordon boisé
- Lac, cours d'eau
- Vigne
- Jardins familiaux
- Parc public, cimetière
- Espace vert à préserver
- Emprise sur le lac (par comblement ou réaménagement)
- Point de vue
- Village et Hameau du Port
- Espace-centre
- Pôle de quartier, pôle périphérique
- Zone d'habitation à faible, moyenne et forte densité
- Espace dont la vocation est à reconstruire
- Espace stratégique à développer par plan spécial
- Secteur à vocation tertiaire prépondérante
- Secteur à vocation artisanale prépondérante
- Secteur d'équipements publics
- Secteur à vocation sportive, de détente et de loisirs
- Voie ferrée
- Route principale A, B et collectrice
- Route de desserte
- Carrefour giratoire existant / à créer
- Carrefour existant à réaménager
- Porte d'entrée de ville à mettre en valeur
- Pôle d'intérêt touristique à mettre en valeur / à créer

Echelle 1/5000

Juin 1995



500 m



## Commune de Pully Zone urbaine Plan directeur des sites et paysages

- Limite communale
- Aire forestière, cordon boisé
- Lac, cours d'eau
- Vigne / Station de recherches
- Parc public, cimetière
- Espace vert à préserver
- Emprise sur le lac ( par comblement ou réaménagement )
- Point de vue
- Séquence visuelle
- Village et Hameau du Port
- Tentative urbanisée
- Ligne de force du paysage ( crête, plateau, esplanade )
- Élément construit marquant du paysage ( ensemble, viaduc )
- Vole ferrée
- Caractère de boulevard à renforcer
- Caractère d'avenue à améliorer
- Traitement paysager de la traversée du Centre
- Rue et chemin pittoresque à préserver
- Rue et chemin pittoresque à améliorer
- Porte d'entrée de ville à mettre en valeur
- Site archéologique
- Site naturel et paysage à protéger
- Élément de paysage d'une beauté particulière

Echelle 1/2000

Juin 1996



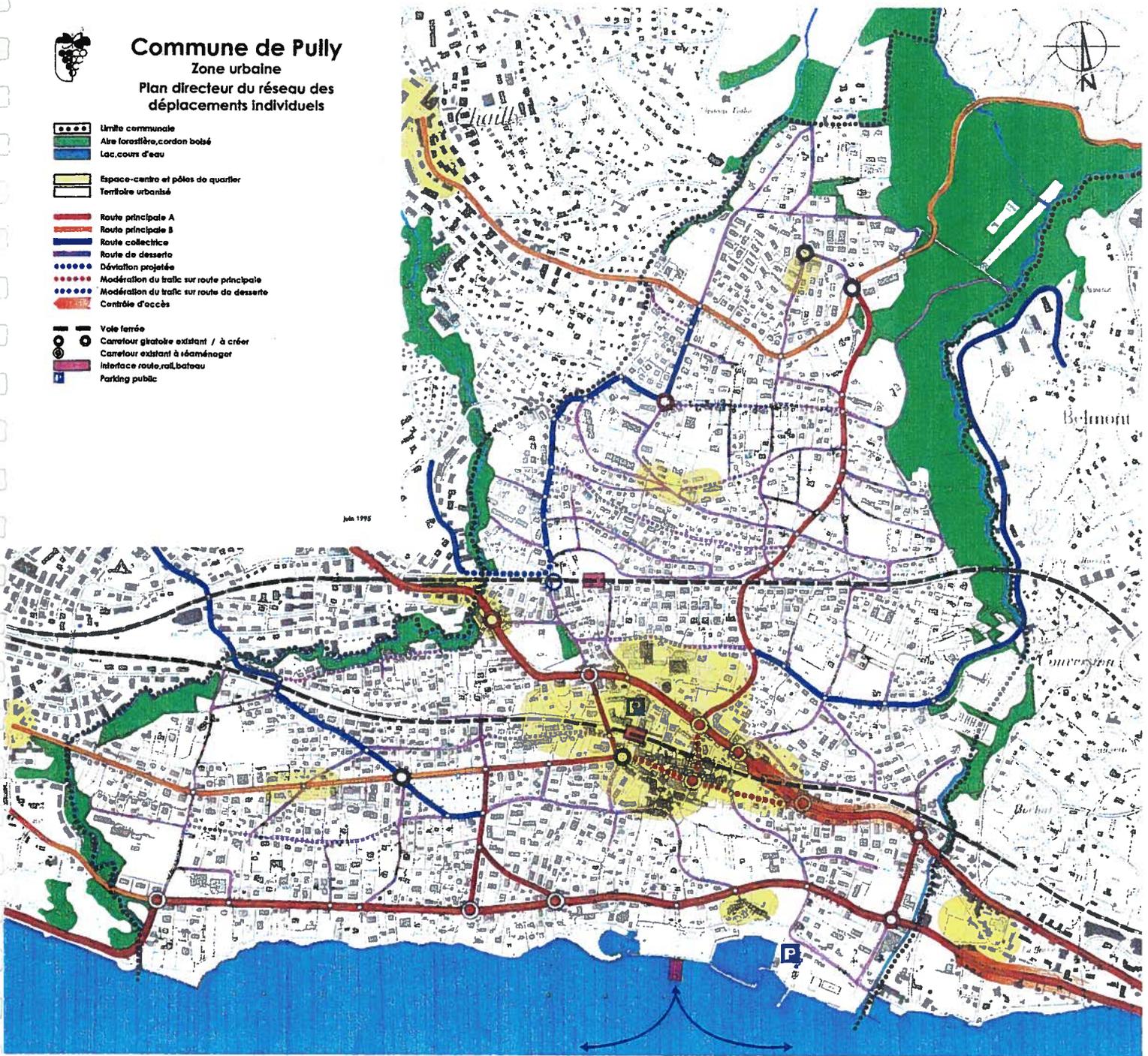
500 m

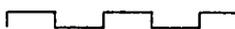
# RESEAU DES DEPLACEMENTS INDIVIDUELS



## Commune de Pully Zone urbaine Plan directeur du réseau des déplacements individuels

-  Limite communale
-  Aire forestière, cordon boisé
-  Lac, cours d'eau
-  Espace-centre et pôles de quartier
-  Territoire urbanisé
-  Route principale A
-  Route principale B
-  Route collective
-  Route de desserte
-  Déviation projetée
-  Modération du trafic sur route principale
-  Modération du trafic sur route de desserte
-  Contrôle d'accès
-  Voie fermée
-  Carrefour giratoire existant / à créer
-  Carrefour existant à réaménager
-  Interface route, rail, bateau
-  Parking public



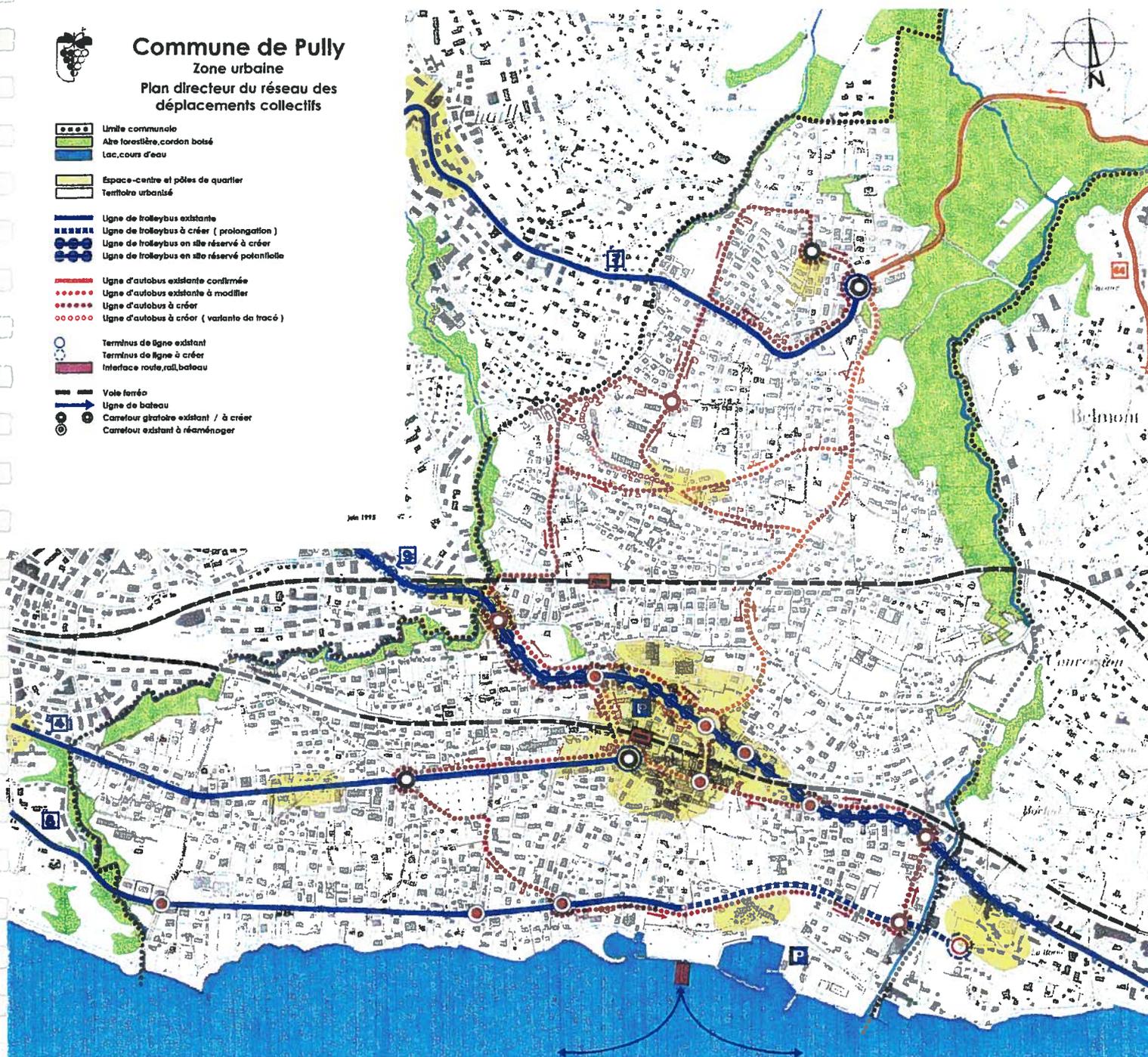
 500 m

# RESEAU DES DEPLACEMENTS COLLECTIFS



## Commune de Pully Zone urbaine Plan directeur du réseau des déplacements collectifs

- Limite communale
- Aire forestière, cordon boisé
- Lac, cours d'eau
- Espace-centre et pôles de quartier
- Territoire urbanisé
- Ligne de trolleybus existante
- Ligne de trolleybus à créer (prolongation)
- Ligne de trolleybus en site réservé à créer
- Ligne d'autobus existante confirmée
- Ligne d'autobus existante à modifier
- Ligne d'autobus à créer
- Ligne d'autobus à créer (variante de tracé)
- Terminus de ligne existant
- Terminus de ligne à créer
- Interface route, rail, bateau
- Voie ferrée
- Ligne de bateau
- Carrefour giratoire existant / à créer
- Carrefour existant à réaménager



500 m

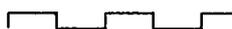
# CHEMINEMENTS PIETONNIERS ET CYCLISTES



## Commune de Pully Zone urbaine Plan directeur des cheminements piétonniers et cyclistes

-  Limite communale
-  Aire forestière, cordon boisé
-  Lac, cours d'eau
-  Espace-contre et pôles de quartier
-  Territoire urbanisé
-  Cheminement piétonnier existant
-  Cheminement piétonnier à créer
-  Sentier d'évasion existant
-  Sentier d'évasion à créer
-  Bande cyclable à aménager
-  Itinéraire cycliste à améliorer
-  Interface route, ruisseau



 500 m

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

---

## 5.1 ESPACES STRATEGIQUES

### 5.11 Appréciation de situation

Le concept général d'aménagement définit certains espaces stratégiques sur lesquels se jouera l'essentiel du devenir de Pully, d'où la priorité donnée à leur étude plus approfondie. Il s'agit de

- l'Espace Centre,
- l'Espace Monts-de-Pully,
- l'Espace Rives du Lac,
- l'Espace Vallon de la Paudèze,

dont les stratégies d'aménagement sont présentées ci-après.

D' autres espaces méritant une attention particulière ont été identifiés. Seules leurs vocations générales sont esquissées par le plan directeur. Les problèmes à résoudre dans ces secteurs appellent l'élaboration de plans de quartier. Ce sont

#### - le quartier de Rochettaz / Anciens-Moulins

objectif :  
équipements publics, artisanat, habitat

#### - le domaine des Boverattes

objectif :  
habitat groupé de faible densité

#### - le quartier des Alpes

objectif :  
équipements publics, habitat collectif

#### - le quartier de Chantemerle

objectif :  
équipements publics, habitat collectif.

## 5.2 ESPACE CENTRE

### 5.21 Appréciation de situation

#### **Vocation générale :**

- Par l'importance et la densité des équipements dont il est doté, le centre de Pully est devenu un centre régional de premier niveau dans le contexte urbain cantonal.

#### **Sites naturels et morphologie urbaine :**

- Construit sur un replat, le centre présente trois césures : l'avenue de Lavaux, la rue de la Poste et la voie ferrée du Simplon.
- Le tissu bâti qui le constitue affiche des aspects fort différents : le centre historique au Sud, les quartiers remodelés de sa partie centrale, les nouvelles constructions du Pré-de-la-Tour, le collège Arnold Reymond et l'Octogone au Nord.

#### **Organisation de l'espace :**

- Il y a disparité entre les équipements. Les centres commerciaux (Coop, Migros) sont mal reliés à l'espace central et à la rue de la Poste et ne participent pas directement à son animation; pourtant ces centres commerciaux sont générateurs de clientèle pour les petits commerces.
- La rue de la Poste, contrairement à ce que devrait être sa vocation commerciale, comporte de nombreuses façades peu ou pas animées.
- La partie inférieure du vieux village reste isolée, malgré la qualité de ses espaces et de son architecture.

#### **Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- L'avenue de Lavaux crée un barrage physique et une pollution importante.
- La circulation et le stationnement sur la rue de la Poste et l'avenue du Prieuré excluent tout aspect convivial particulièrement aux heures de pointe.
- L'offre en places de stationnement est largement suffisante, mais ne fait pas l'objet d'un concept de gestion intégrant le parking du Pré-de-la-Tour.
- Le réseau piétonnier existant est peu repérable et sans réelle qualité.

#### **Réseaux et équipements techniques :**

- Les réseaux d'infrastructures limitent la liberté des aménagements de surface, tout comme ceux nécessitant des implications souterraines (plantations, surprofondeurs, fondations, etc.)

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

Espace Centre

## 5.22 But général

Vocation :

**B1 Développer un espace-centre attrayant et convivial, en renforçant son rôle de pôle principal des activités sociales, culturelles et économiques, tout en maintenant l'habitat et en accordant la priorité au piéton.**

## 5.23 Objectifs

**Sites naturels et morphologie urbaine :**

- O1 Préserver** et renforcer l'image du centre et son identification dans le tissu urbain.
- O2 Préserver** la qualité architecturale et urbanistique du vieux village.
- O3 Améliorer** la qualité du tissu bâti à l'extérieur du noyau historique.

**Organisation de l'espace :**

- O4 Renforcer** la cohérence et les liens spatiaux entre les différentes parties de l'espace-centre.

**Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- O5 Canaliser et diminuer** le trafic de transit à travers le centre.
- O6 Maintenir** un bon accès au centre et offrir des possibilités de stationnement en conciliant la qualité de vie des habitants et les besoins de la clientèle.
- O7 Attribuer** la priorité aux déplacements des piétons et à la qualité des espaces publics, en bonne cohabitation avec les véhicules.
- O8 Favoriser** le prolongement des activités sociales, culturelles et commerciales en plein air, sur les espaces publics.

**Réseaux et équipements techniques :**

- O9 Assurer** la concordance des réseaux d'infrastructure technique avec les aménagements de surface.

## 5.24 Programme des mesures

### Sites naturels et morphologie urbaine :

**M1** Préservation des vues sur le centre historique et création d'éléments de repère.

- . vue sur le Prieuré,
- . marquage des entrées du centre,
- . passerelle piétonne sur l'avenue de Lavaux.

**M2** Modification de la rue de la Poste pour reconstituer un espace adapté aux caractéristiques du noyau historique.

- . aménagements en façades,
- . constructions pavillonnaires (stands),
- . mobilier urbain et arborisation,
- . trottoirs couverts.

**M3** Vérification et amélioration des règles de construction lors de l'élaboration du plan d'aménagement sectoriel.

**M4** Promotion d'une meilleure architecture et d'espaces extérieurs de qualité, en concertation avec les propriétaires lors de transformations ou de réalisations nouvelles.

### Organisation de l'espace :

**M5** Réalisation d'aménagements et d'ouvrages réduisant les effets de césure des axes routiers et ferroviaires.

- . requalification de l'avenue de Lavaux
- . prolongement de la couverture des voies CFF
- . réaménagement de la rue de la Poste et de la partie Ouest de la Place de la Gare.

**M6** Réalisation d'une salle multifonctions (sports, culture, manifestations), complétant les équipements du collège Arnold Reymond et de l'Octogone.

**M7** Affectation prioritaire des rez-de-chaussée des immeubles en faveur d'activités commerciales, artisanales et culturelles.

- . réservation de surfaces dans les bâtiments publics
- . négociations préalables avec les propriétaires.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

---

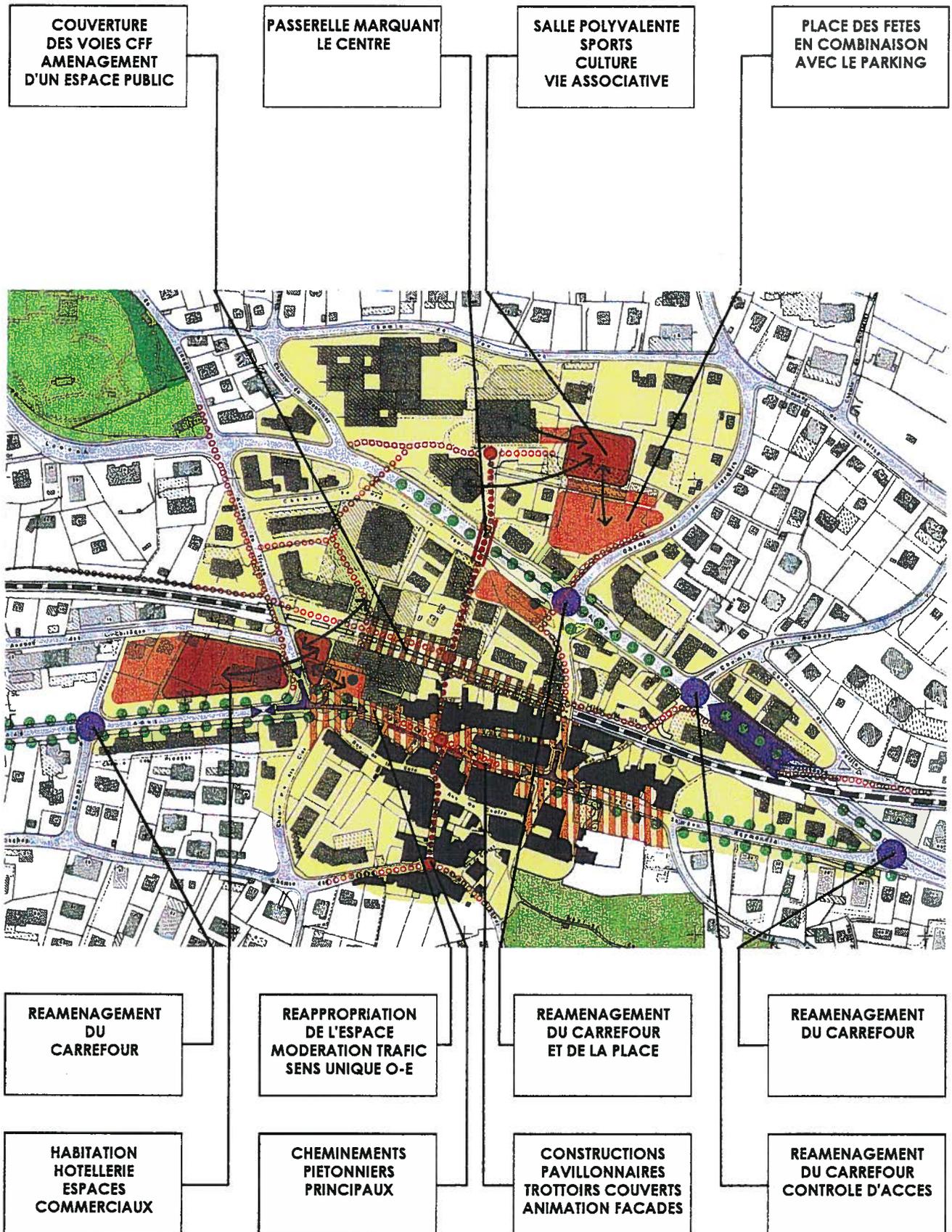
Espace Centre

## Réseaux des déplacements et espaces publics :

- M8** Introduction d'un sens unique Ouest-Est sur la rue de la Poste et modération du trafic.
- . rétrécissement des voies de circulation au profit de l'espace piétonnier de la rue de la Poste et de l'avenue du Prieuré.
  - . rétrécissement des voies de circulation au profit de l'espace piétonnier et du stationnement à l'avenue S. Reymondin et réaménagement du carrefour S. Reymondin / avenue de Lavaux.
- M9** Elaboration d'un concept de stationnement accordant la priorité à l'usage des parkings, et offrant des possibilités d'arrêts de courte durée dans les rues.
- M10** Réaménagement des rues intérieures en surfaces piétonnières autorisant la circulation des véhicules.
- M11** Amélioration des cheminements piétonniers en site propre, notamment dans le sens Nord-Sud, et en priorité sur l'axe reliant le Musée à l'Octogone.
- M12** Réserve de surfaces de l'espace public pour le prolongement en plein air d'activités sociales, culturelles et économiques.
- . galerie le long de la Maison pulliérane
  - . stands de vente sur rue
  - . espaces d'exposition et d'information
  - . piliers publics
- M13** Adaptation des réseaux d'infrastructures techniques aux aménagements de surface.

## 5.2 PLAN (page 46)

# ESPACE CENTRE



## 5.3 ESPACE MONTS-DE-PULLY

### 5.31 Appréciation de situation

#### **Vocation générale :**

- Territoire à dominante agricole, dont la superficie est comparable à celle de nombreuses petites communes rurales du canton, les Monts-de-Pully font partie de la ceinture verte de l'agglomération lausannoise dont les limites d'urbanisation correspondent désormais au tracé de l'autoroute de contournement.
- A ce titre, ils ne constituent pas un potentiel d'urbanisation à court et moyen termes.

#### **Sites naturels et bâtis :**

- Le plateau, entouré de forêts, est délimité par de profonds vallons parcourus par des cours d'eau favorables à la faune et à la flore.
- De nombreux points de vue s'ouvrent sur le lac et les Alpes de Savoie.
- Le hameau constitue l'amorce d'un tissu bâti de caractère hétérogène.
- Les constructions foraines qui occupent les domaines agricoles utilisés pour l'exploitation ou l'habitation, sont, pour la plupart, en harmonie avec le site.

#### **Organisation de l'espace :**

- Le hameau réunit quelques éléments favorables à une vie sociale (restaurant, hôtel).
- Quelques constructions foraines sont destinées à des activités associatives et récréatives (colonies de vacances, refuges, parcours Vita).
- Les aménagements et constructions d'utilité publique sont situés à proximité du hameau (cimetière, collège, local du feu, édicules de service).

#### **Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- La route cantonale principale, reliant Lausanne à Savigny, passant au travers du hameau, présente des inconvénients pour les résidents.
- Le chemin de connexion avec Pully par le bois de Chenaule, voie de transit très fréquentée, est mal adapté à cette fonction.
- Un chemin assure la liaison avec Belmont et de nombreux chemins vicinaux conduisent aux domaines agricoles et aux constructions foraines.
- Un projet de jonction avec l'autoroute de contournement figure dans le plan régional des déplacements.
- La ligne de transports publics (no 65) desservant, par autobus, Savigny et sa région, passe par les Monts-de-Pully.

#### **Réseaux et équipements techniques :**

- Les réseaux de base (égouts, eau, électricité, téléphone) suffisent aux besoins actuels, avec une faible capacité pour des extensions futures.
- La zone de captage des sources et son édicule de service appartiennent à la Ville de Lausanne.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

Espace Monts-de-Pully

## 5.32 But général

Vocation :

**B1 Préserver le caractère harmonieux du territoire et sa vocation rurale, tout en permettant le développement progressif et intégré d'activités complémentaires.**

## 5.33 Objectifs

**Sites naturels et morphologie :**

- O1 Maintenir** la qualité des sites naturels tout en favorisant une amélioration des constructions existantes.
- O2 Conférer** une unité et une meilleure qualité architecturale au hameau.

**Organisation de l'espace :**

- O3 Réserver** les bonnes terres cultivables à l'exploitation agricole, les autres à des vocations auxiliaires et au développement d'activités liées aux loisirs, à la détente et au tourisme.
- O4 Favoriser** le développement du hameau, pour lui donner une dimension permettant d'assumer son rôle social et économique.
- O5 Maintenir** les constructions foraines, en permettant leur reconversion à de nouvelles fonctions, voire leur agrandissement conditionné par le respect du site.

**Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- O6 Déplacer** la route cantonale traversant le hameau pour améliorer la sécurité et la tranquillité.
- O7 Dissuader** le trafic de transit par le chemin traversant le bois de Chenaule.
- O8 Améliorer** les liaisons par transports publics avec Lausanne, Savigny et la zone urbaine de Pully.
- O9 Compléter et améliorer** le réseau des cheminements piétons et cyclistes.

**Réseaux et équipements techniques :**

- O10 Adapter** les réseaux d'infrastructures techniques au plan sectoriel d'aménagement.

## 5.34 Programme des mesures

### Sites naturels et organisation de l'espace :

- M1** Etude détaillée de protection des sites, des possibilités d'adaptation, voire d'agrandissement des constructions foraines existantes.
- M2** Etude d'un concept urbanistique et architectural du développement du hameau.
- M3** Délimitation des zones agricoles, constructibles et réservées au développement de nouvelles activités telles que les cultures sous serre, l'élevage, les sports, les loisirs et le tourisme.
- M4** Examen des possibilités d'une péréquation foncière et d'un statut juridique pour les constructions foraines.
- M5** Elaboration d'un plan sectoriel d'aménagement du territoire des Monts-de-Pully et développement de ses instruments d'application.

### Réseaux des déplacements et espaces publics :

- M6** Réalisation par l'Etat du détournement de la route cantonale prévu au Nord du hameau.
- M7** Conservation du chemin de Chenaula dans son état actuel, afin d'éviter l'accroissement de son utilisation .
- M8** Etude avec les TL et les sociétés de taxis des améliorations possibles des réseaux à court et à moyen terme.
- M9** Amélioration de la sécurité et de la qualité des cheminements des piétons et des cyclistes le long de la route cantonale avec extension du réseau des sentiers d'évasion.

### Réseaux et équipements techniques :

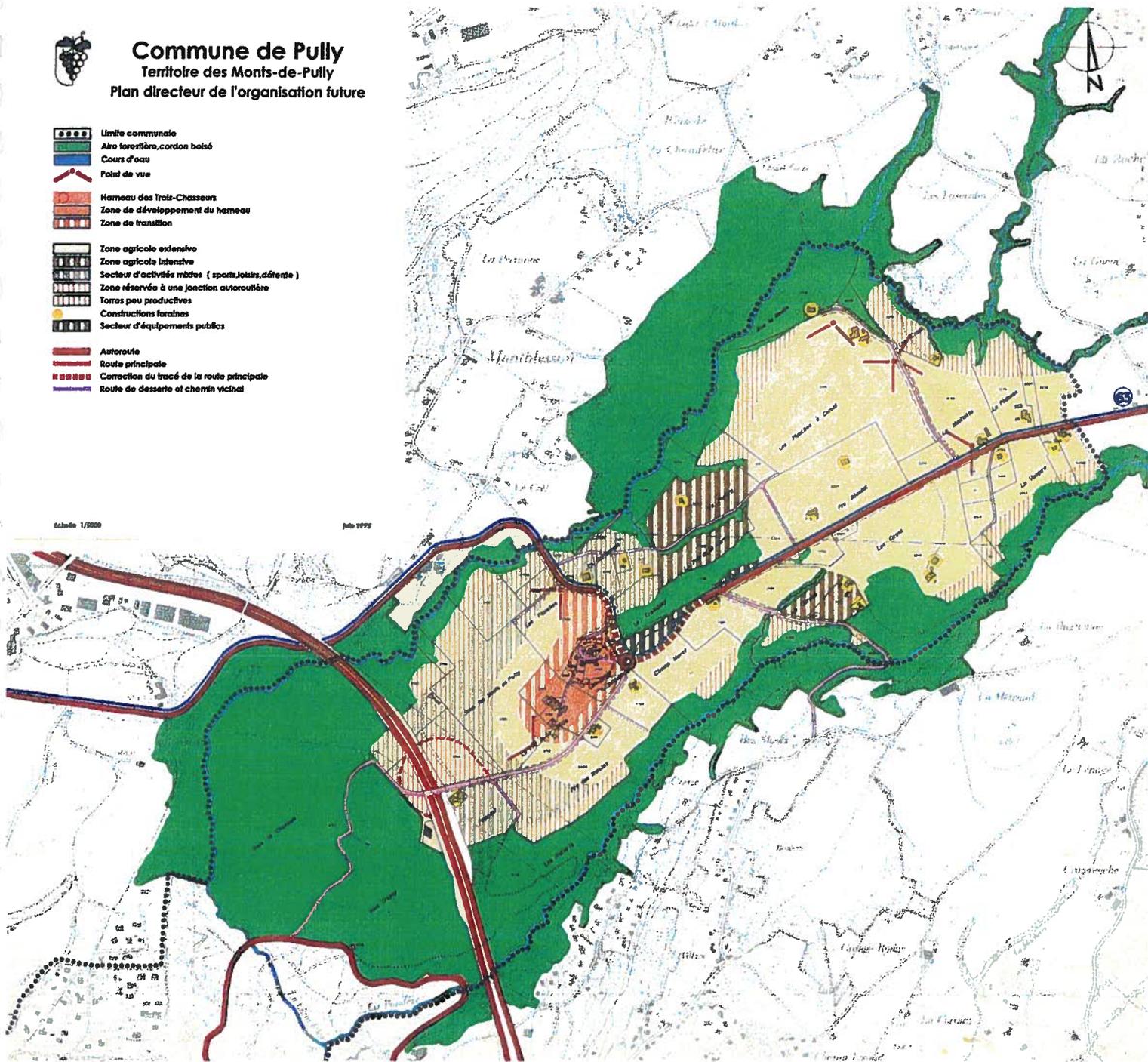
- M10** Etude des incidences des plans d'aménagement sur les réseaux d'infrastructures techniques.

## 5.3 PLANS ( pages 51 et 52 )



**Commune de Pully**  
Territoire des Monts-de-Pully  
Plan directeur de l'organisation future

- Limite communale
- Aire forestière, cordon boisé
- Cours d'eau
- Point de vue
- Hameau des Trois-Chasseurs
- Zone de développement du hameau
- Zone de transition
- Zone agricole extensive
- Zone agricole intensive
- Secteur d'activités mixtes (sports, loisirs, détente)
- Zone réservée à une jonction autoroutière
- Terres peu productives
- Constructions forestales
- Secteur d'équipements publics
- Autoroute
- Route principale
- Connexion du tracé de la route principale
- Route de desserte et chemin vicinal



Echelle 1/2000

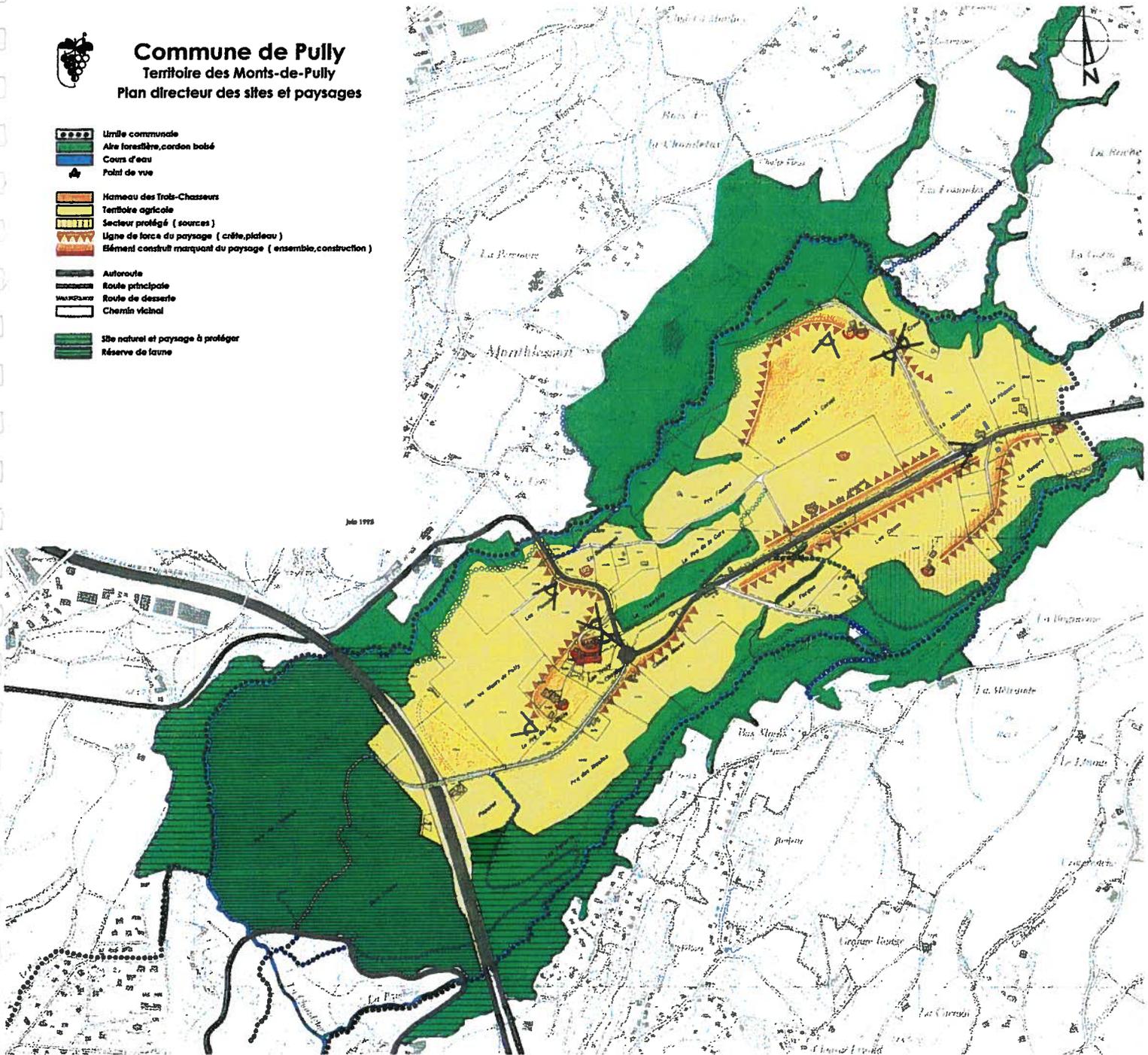
Juin 1995

500 m

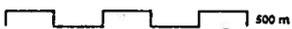


**Commune de Pully**  
Territoire des Monts-de-Pully  
Plan directeur des sites et paysages

-  Limite communale
-  Aire forestière, cordon boisé
-  Cours d'eau
-  Point de vue
-  Hameau des Trois-Chasseurs
-  Terrain agricole
-  Secteur protégé (sources)
-  Ligne de force du paysage (crête, plateau)
-  Élément construit marquant du paysage (ensemble, construction)
-  Autoroute
-  Route principale
-  Route de desserte
-  Chemin vicinal
-  Site naturel et paysage à protéger
-  Réserve de faune



Juin 1995

 500 m

## 5.4 ESPACE RIVES DU LAC

### 5.41 Appréciation de situation

#### Vocation générale :

- Site d'intérêt régional, très fréquenté par les promeneurs et par toute une population qui apprécie ce lieu procurant une véritable détente.

#### Sites naturels et morphologie urbaine :

- La rive du lac, dont le parcours est totalement accessible au public, est un espace qui a conservé son charme.
- La partie Ouest est composée de plages et de parcs de verdure en aval des propriétés.
- La partie centrale est formée d'un enrochement qui supporte un cheminement piétonnier ponctué de petites baies, de pontons et de quais d'amarrage privés.
- La partie Est, constituée d'un remblais avec enrochement, est caractérisée par le parc du Quai Milliquet, le débarcadère, le port et la piscine.
- Au Nord, l'espace riverain est délimité par un cordon de verdure à la hauteur des cheminements derrière lesquels s'étendent des jardins arborisés.
- A l'Ouest et au centre, les façades sont peu perceptibles depuis le chemin de rive. Par contre elles sont visibles depuis le lac.
- Le Quai Milliquet et les terrains non construits situés en amont constituent le seul endroit ouvert sur le lac entre le Quai d'Ouchy et Paudex.
- A l'Est du hameau, la campagne Poudret est un espace de grande qualité. De là, on aperçoit le vieux village, les vignes, le port et le lac.

#### Organisation de l'espace :

- A l'Ouest, des plages de petites dimensions sont accessibles au public. L'espace se réduit dans sa partie centrale au chemin de promenade. En arrière et jusqu'au gymnase, les propriétés privées sont essentiellement occupées par des habitations.
- A l'Ouest du Quai Milliquet, l'espace est occupé par un chantier naval.
- Le quai et ses prolongements sont entièrement ouverts au public.
- Le port abrite un nombre de bateaux supérieur à sa capacité initiale alors que le taux de mouvement reste faible.
- Le quartier du port est constitué d'habitations privées et de deux restaurants. Il est insuffisamment équipé en structures d'accueil.
- La piscine de Pully connaît une très grande fréquentation mais son agrandissement n'est pas souhaitable.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

---

Espace Rives du Lac

## **Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- Les rives du lac et le Port de Pully sont accessibles par transports publics depuis Lausanne.
- Il n'y a pas de liaison directe de transports publics avec le centre de Pully et le Nord de la commune.
- Pour les véhicules, l'accès est assuré par la route du Lac, avec des possibilités de stationnement le long de celle-ci, sur le Quai d'Ouchy, sur les parkings du Quai Milliquet et de la piscine.
- Le chemin de rive est continu, interrompu en été devant la piscine. Son état est inégal tout au long de son parcours.
- Le chemin de Verney et l'avenue de Villardin permettent aux piétons d'atteindre le lac en d'autres endroits qu'aux extrémités du littoral pulliéran.

## **Réseaux et équipements techniques :**

- Les eaux usées sont reprises en bordure du lac par des stations de relevage pour être conduites à la STEP, située en arrière de la piscine, en bordure de la Paudèze.
- Les capacités et l'état d'entretien de ce réseau et de la STEP ne justifient pas d'intervention à moyen, voire à long terme, sauf si un changement technologique ou légal devait intervenir.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

Espace Rives du Lac

## 5.42 But général

Vocation :

**B1 Renforcer l'attrait et la qualité de l'espace riverain tout en développant l'accueil d'activités de loisirs, de sports et de tourisme.**

## 5.43 Objectifs

**Sites naturels et morphologie urbaine :**

- O1 Mettre** en valeur les qualités naturelles du site et contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles.
- O2 Respecter** la morphologie du hameau du Port en cas d'extension.

**Organisation de l'espace :**

- O3 Renforcer** les spécificités des trois secteurs : la détente et les loisirs à l'Ouest, la promenade au centre, l'accueil, les sports et le tourisme à l'Est.

**Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- O4 Améliorer** l'accessibilité par transports publics depuis le centre.
- O5 Réorganiser** les espaces de stationnement en les intégrant mieux dans le site.
- O6 Améliorer** la qualité des cheminements piétons et la sécurité des accès aux rives du lac

**Réseaux et équipements techniques :**

- O7 Adapter** les infrastructures techniques aux aménagements des rives.

## 5.44 Programme des mesures

### Sites naturels et morphologie urbaine :

**M1** Améliorations ponctuelles des sites naturels ou aménagés en maintenant les caractéristiques de chaque secteur.

- à l'Ouest, par la mise en valeur des plages et de l'arborisation
- au Centre, par l'amélioration du chemin, des berges, des ports, des pontons et des baies existants.
- devant le gymnase, par la création d'espaces verts en prolongation du Quai Milliquet et l'agrandissement du petit port.
- à l'Est par l'agrandissement et la revalorisation du Quai Milliquet jusqu'à la route du Lac et par l'amélioration ponctuelle des berges jusqu'à la piscine.

**M2** Etude d'une adaptation des limites de construction en fonction du front bâti actuel.

**M3** Elaboration d'un concept typologique du bâti et du traitement du site aux abords du hameau.

### Organisation de l'espace :

**M4** Dans le secteur Ouest, agrandissement de l'espace de détente.

- réaménagement des rives, avec reconstitution et agrandissement des plages naturelles, aménagement d'un parc;

**M5** Dans le secteur Centre, réaménagements qualitatifs et création d'éléments de repère et d'animation.

- élargissement et amélioration du cheminement;
- création de pontons publics dans le prolongement du chemin de Verney et de l'avenue de Villardin avec aménagement de pavillons-buvettes et de points d'amarrage pour les visiteurs.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

Espace Rives du Lac

- M6** Dans le secteur Est, réaménagement qualitatif des espaces et des équipements tout en maintenant l'organisation générale.
- agrandissement du port (30 à 50 places) à l'Ouest du Quai Milliquet pour dégager le port principal et regrouper les bateaux actuellement ancrés de manière dispersée, développement d'activités nautiques sportives.
  - création d'un espace de dégagement voué aux activités sportives et de détente au droit du Gymnase.
  - recherche de solutions favorisant le maintien du chantier naval, en collaboration avec le propriétaire.
  - affectation des terrains communaux situés entre le Quai Milliquet et la route du Lac en zone de délasserment et touristique (parc public notamment) et déplacement du parking en bordure de cette route.
  - aménagement d'une structure d'accueil, de restauration et d'hébergement à l'emplacement du restaurant du Port.
  - développement de l'habitat dans le respect du parc et des points de vue sur les terrains situés au Nord-Est du hameau.
  - réaménagement de l'extrémité du parking de la piscine pour permettre l'ouverture du restaurant sur une terrasse publique et satisfaire les besoins des clubs.

## Réseaux de déplacements et espaces publics :

- M7** Etude de la liaison par bus avec le centre et le haut de la commune, en collaboration avec les TL.
- M8** Création, au Nord du Quai Milliquet, d'une plate-forme destinée au nouvel arrêt TL, aux taxis et aux arrêts de courte durée, en relation avec le prolongement de la ligne 8 jusqu'à Paudex.
- M9** Aménagement d'un parking en contrebas de cette plate-forme avec possibilité d'agrandissement en sous-sol.
- M10** Négociation des possibilités d'utilisation des places de parc des immeubles administratifs bordant la route du Lac en dehors des heures d'activité.
- M11** Amélioration des chemins d'accès aux rives du lac, notamment entre le centre et le port.

## Réseaux et équipements techniques :

- M12** Etude de l'incidence de ces projets sur les réseaux et équipements techniques.

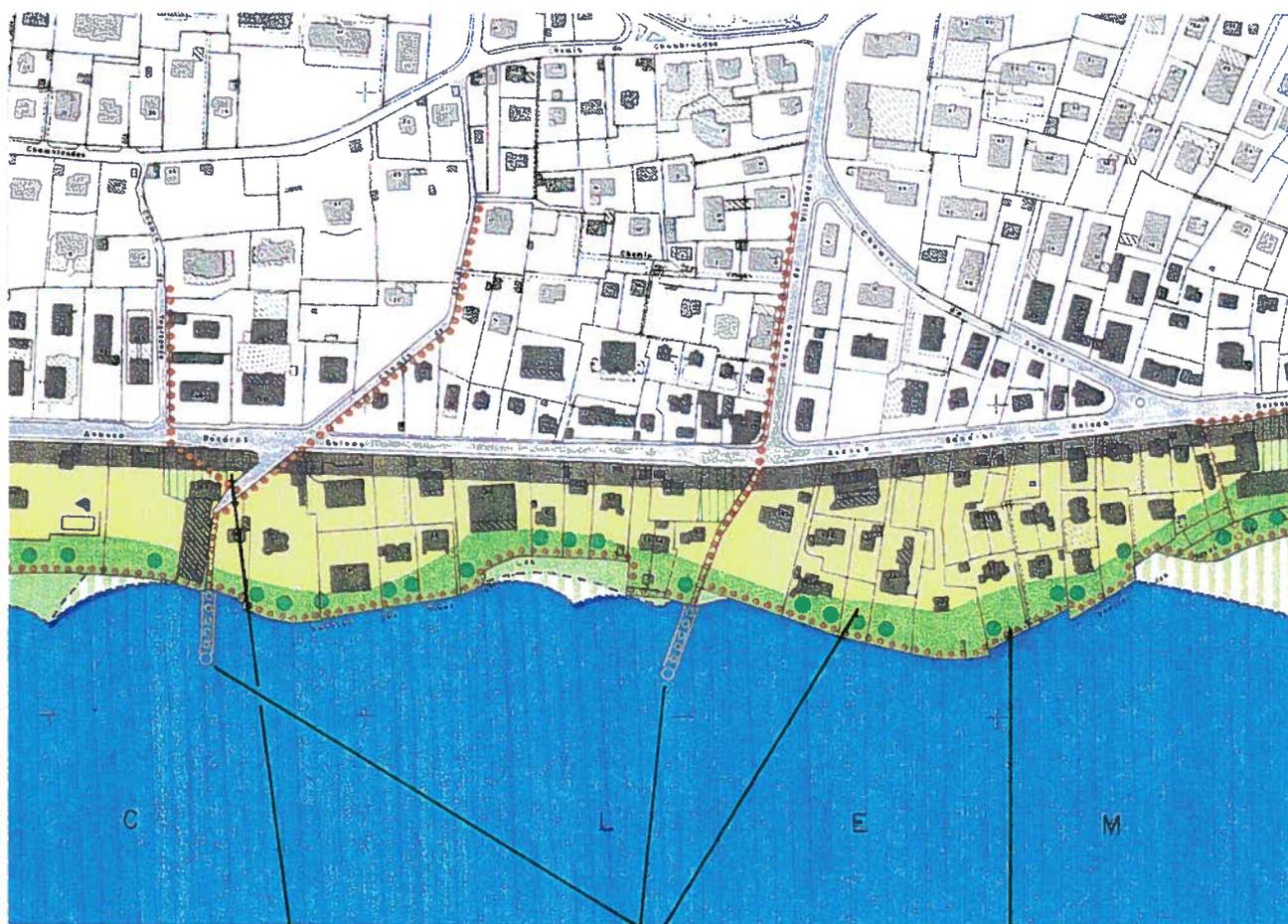
## **5.4 PLANS** ( pages 59 à 61 )

# RIVES DU LAC - OUEST



150 m

# RIVES DU LAC - CENTRE



**PARC A VEHICULES  
SEMI-PUBLIC**

**PONTONS  
OUVERTS AU PUBLIC  
AVEC KIOSQUES ET  
POINTS D'AMARRAGE**

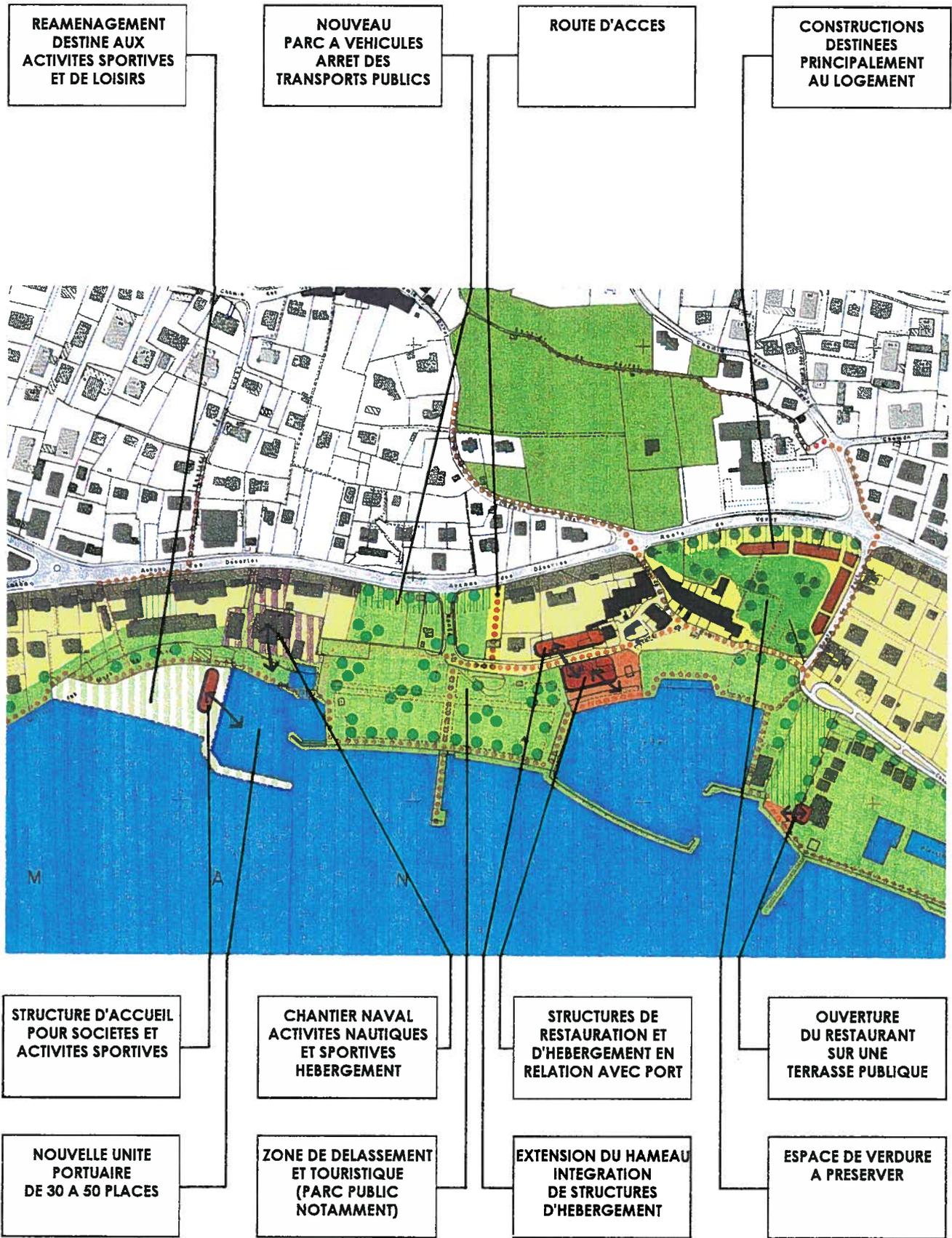
**MISE EN VALEUR  
DE L'INTERFACE  
TERRE-EAU**

**AMELIORATION  
DU SENTIER PIETONNIER**

150 m

19.10.1995

# RIVES DU LAC - EST



150 m

## 5.5 ESPACE VALLON DE LA PAUDEZE

### 5.51 Appréciation de situation

#### **Vocation générale :**

- Le vallon de la Paudèze, partagé entre les communes de Paudex et de Pully en aval, celles de Belmont et de Pully en amont, offre à la population des lieux de détente, de loisirs et de sports.
- Le plan directeur cantonal d'aménagement des rives du lac prévoit la mise en valeur de la partie inférieure de ce site par
  - . le renforcement du cordon boisé le long de la Paudèze,
  - . l'affectation des terrains peu ou pas bâtis à des équipements d'intérêt public,
  - . la délimitation d'un nouveau front bâti perpendiculaire au lac, de façon à préserver un couloir visuel,
  - . le maintien de la diversité des activités liées au lac.

#### **Sites naturels et morphologie :**

- La Paudèze et son affluent principal, la Chandelar, forment la colonne vertébrale du vallon, à l'intérieur duquel alternent,
  - . dans sa partie inférieure, un environnement construit, de morphologie hétéroclite, et un grand espace non bâti, situé sur la Commune de Paudex,
  - . dans sa partie centrale, surplombée par deux viaducs du chemin de fer, le centre sportif de Rochettaz, construit sur un vaste remblais,
  - . dans sa partie supérieure, des vallons encaissés aux flancs boisés.

#### **Organisation de l'espace :**

- Le vallon de la Paudèze est un milieu à vocations multiples.
- Dans sa partie inférieure, il est le support d'activités de loisirs, artisanales et tertiaires, ainsi que d'habitations, chacune implantée sans logique apparente.
- La partie centrale est essentiellement vouée à l'artisanat et au sport.
- Dans la partie supérieure prédomine la forêt, dans laquelle l'on trouve, côté Pully, un stand de tir, des sentiers pédestres et une piste Vita, côté Belmont un espace non construit, une zone artisanale et une zone d'habitation.

#### **Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- Le vallon de la Paudèze est accessible à partir de stations de transports en commun depuis l'avenue de Lavaux, le Boulevard de la Forêt et le hameau des Trois-Chasseurs.
- Le réseau routier le traverse dans sa partie inférieure et centrale.
- Les chemins pédestres sont nombreux, sans toutefois offrir un parcours continu.

#### **Réseaux et équipements techniques :**

- La Paudèze recueille l'eau claire des versants riverains.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

Espace Vallon de la Paudèze

## 5.52 But général

Vocation :

**B1 Faire du vallon de la Paudèze un lieu de loisirs, de détente et de sport, en utilisant ses potentialités de manière à sensibiliser le public aux valeurs naturelles, culturelles et économiques du terroir vaudois.**

## 5.53 Objectifs

**Sites naturels et morphologie urbaine :**

- O1 Recréer** des espaces verts le long de la partie inférieure du vallon, notamment entre le lac et le viaduc et mettre en valeur les sites naturels de sa partie supérieure.
- O2 Rechercher** une amélioration de la morphologie du bâti par les réalisations nouvelles, en adéquation avec le site naturel à valoriser.

**Organisation de l'espace :**

- O3 Réorganiser** l'espace du vallon entre les rives du lac et Rochettaz en maintenant la mixité des activités en fonction des besoins en équipements collectifs.
- O4 Utiliser** le potentiel des vallons et des forêts de sa partie supérieure pour promouvoir les loisirs, la détente et la découverte.

**Réseaux des déplacements et espaces publics :**

- O5 Créer** un cheminement piétonnier continu le long des cours d'eau, du lac aux Monts-de-Pully, connecté aux transports publics et aux routes.
- O6 Adapter** les réseaux et équipements d'infrastructure au développement de l'aménagement du vallon.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

---

Espace Vallon de la Paudèze

## 5.54 Programme des mesures

### Remarque :

- L'étude des objectifs de satisfaction des besoins et d'aménagement du territoire confirme l'intérêt d'une mise en valeur de ce site, des rives du lac jusqu'aux Monts-de-Pully, en collaboration et en partenariat avec les communes riveraines et l'Etat, d'où les mesures suivantes :

- M1** Lancement d'un projet d'animation et de mise en valeur du vallon de la Paudèze avec le concours des communes de Belmont, de Paudex (voire de Lausanne et de Savigny) et l'Etat.
- M2** Recherche d'un partenariat public et privé pour le cofinancement des études, l'acquisition des terrains nécessaires et la réalisation du projet.
- M3** Elaboration d'un plan directeur intercommunal.

## 5.55 Esquisse illustrative du projet "Val Paudèze":

Le vallon de la Paudèze est l'un des derniers couloirs de verdure en zone urbaine qui, entre Genève et Villeneuve, relie la rive du Léman au plateau sur une aussi courte distance, sans discontinuité ou presque. Il présente également un intérêt par les possibilités de mise en valeur de particularités naturelles et la réhabilitation de certaines activités humaines qui le caractérisaient autrefois.

Ce projet est né de la synthèse des besoins multiples exprimés dans le cadre de l'étude du plan directeur et des relations avec les communes voisines, associée à la créativité d'une équipe de projet multidisciplinaire.

Il s'inscrit dans la préoccupation du développement de l'offre touristique, un secteur important de notre économie nationale.

Ce projet met en synergie

- la protection et la mise en valeur des espaces naturels,
- les qualités paysagères du site,
- la faune et la flore, du lac au plateau,
- la découverte ludique et éducative du terroir vaudois,
- l'accueil d'activités sportives, de loisirs et de détente,
- la promotion d'activités artisanales et artistiques,
- le développement agricole des Monts-de-Pully,
- la proximité des centres de Belmont, Paudex et Pully,
- la disponibilité immédiate des infrastructures de la région,
- une offre touristique importante sur le plan régional, voire national.

Le projet met en valeur, tout au long d'un parcours didactique, des caractéristiques naturelles, culturelles, historiques et contemporaines. A chacune de ses étapes, la découverte de la faune et de la flore locale lui sert de trait d'union.

La partie inférieure, en bordure du lac, a une vocation essentielle d'accueil touristique, de pratique des sports de plein air et de loisirs.

La partie médiane inférieure est requalifiée pour accueillir, notamment, des artisans et des artistes, un ancien moulin reconstitué et des équipements sportifs à Rochettaz.

La partie médiane supérieure est vouée à la découverte de la nature, des cours d'eau et des cascades, entrecoupée d'espaces de repos et de détente, le tout complété par l'éventuelle réouverture d'une mine de charbon.

# CONCEPTS SECTORIELS D'AMENAGEMENT

Espace Vallon de la Paudèze

La partie supérieure, aux Monts-de-Pully, est réservée essentiellement à l'accueil et à l'hébergement, à la mise en valeur de l'agriculture et de l'élevage d'hier et d'aujourd'hui, dont les produits pourraient être consommés sur les lieux du parcours et les marchés environnants.

## **Les accès :**

On accède au parcours essentiellement par transports publics, dont le bateau et les CFF ( une station est envisagée à Paudex dans le cadre du RER ) dans la partie inférieure, et par voiture aux Monts-de-Pully.

Entre ces deux extrémités, l'accès au parcours piétonnier peut être assuré en plusieurs points depuis les transports publics et les voies de circulation. A plus long terme, il serait envisageable d'installer un moyen de transport léger du type monorail, reliant le bord du lac aux Monts-de-Pully, avec des moyens de connexion sur les centres de Paudex, de Belmont et de Pully.

## **La réalisation du projet :**

C'est un projet ambitieux, de longue haleine, qui offre la possibilité de se développer à partir d'un simple cheminement piétonnier, complété en fonction des possibilités, tout en conservant son intérêt.

La réalisation de sa partie inférieure est conditionnée à l'affectation de tout ou partie des terrains privés situés entre la route du Lac et les rives du Léman.

Celle de sa partie médiane supérieure l'est en fonction de la capacité du milieu forestier à supporter sans dommages les composantes principales du projet.

Ce projet ne se réalisera toutefois dans sa globalité que s'il est soutenu par les communes intéressées, la région et l'Etat, dans le cadre d'un financement public et privé, sur le modèle de réalisations analogues.

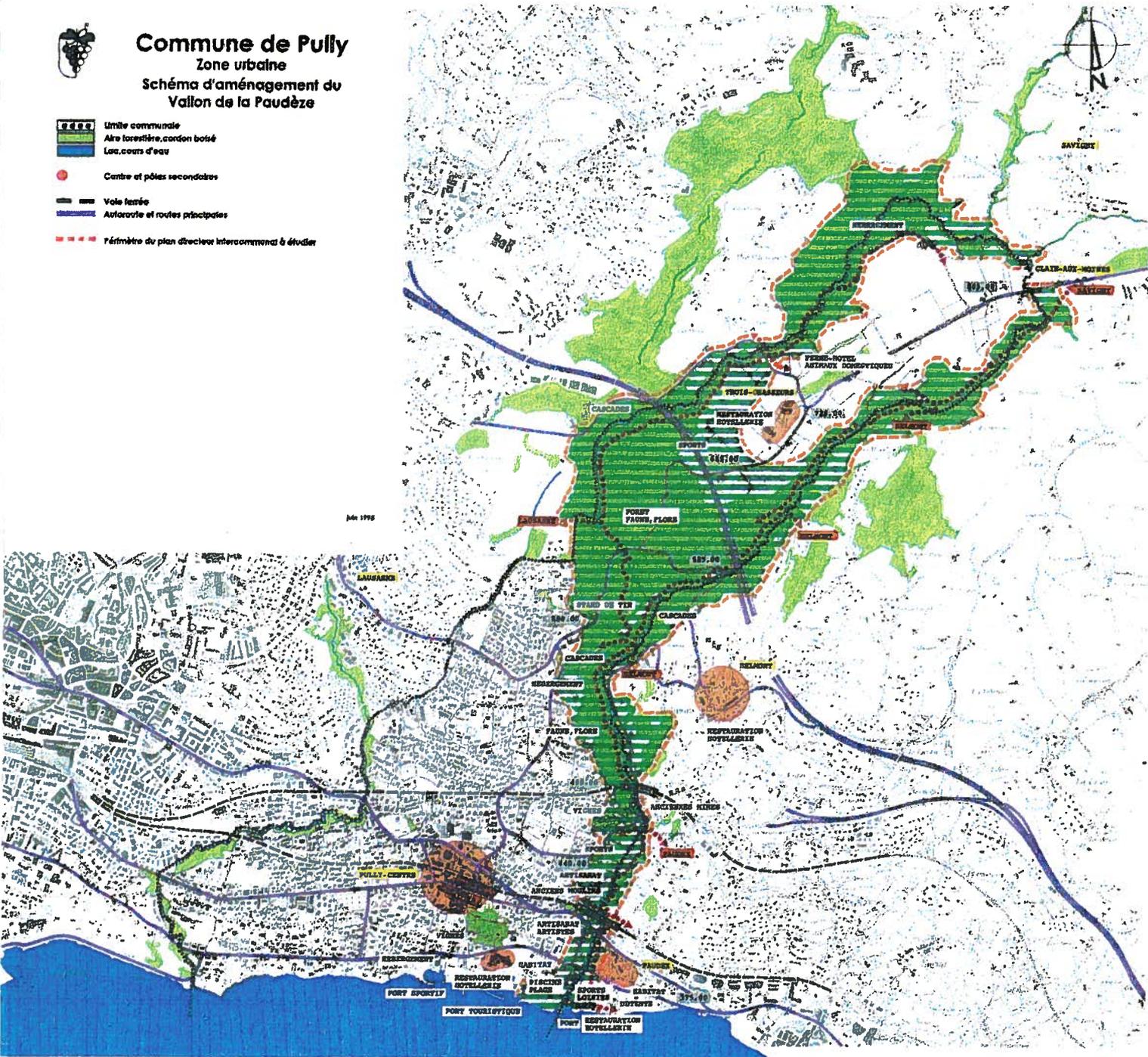
## 5.5 PLAN D'ILLUSTRATION ( page 68 )

# ESQUISSE ILLUSTRATIVE DU PROJET VAL PAUDEZE



## Commune de Pully Zone urbaine Schéma d'aménagement du Vallon de la Paudèze

-  Unité communale
-  Aire forestière, cordon boisé
-  Lac, cours d'eau
-  Centre et pôles secondaires
-  Voie ferrée
-  Autoroute et routes principales
-  Périmètre du plan directeur intercommunal à étudier



## APPROBATION

---

**Note: seules les pages grises numérotées font l'objet d'une approbation**

Approuvé par la Municipalité de Pully  
dans sa séance du **22 août 1995**

Soumis à la consultation publique du  
**14 septembre** au **13 octobre 1995**

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

**Jean CHEVALLAZ**

**Léopold CORDEY**

**Jean CHEVALLAZ**

**Léopold CORDEY**

Adopté par le Conseil Communal  
de Pully dans sa séance  
du **22 novembre 1995**

Approuvé par le Conseil d'Etat  
du canton de Vaud dans sa séance  
du **6 mars 1996**

La Présidente :

Le Secrétaire :

l'atteste, le Vice-chancelier :

**Anne BORNAND**

**Fernand DUBUIS**

**Eric CHESAUX**

## SYNTHESE ET PRIORITES

---

A l'instar d'un puzzle dont on assemble une à une les pièces pour parvenir à l'image finale, les objectifs du plan directeur seront atteints par l'addition d'une multitude d'actions d'importance variable, pouvant être complétées, revues ou même corrigées de manière à se calquer au plus près des préoccupations et des réalités du moment.

Le plan directeur est un instrument de gestion qui doit préparer la collectivité à faire face à un avenir incertain. Paradoxalement, le travail de planification est conditionné par l'impossibilité d'une prévision exacte. Pour saisir les opportunités, pour mettre à profit et non subir les circonstances, il faut garder en vue les perspectives et les objectifs à long terme.

Le plan directeur débouche sur un processus permanent et évolutif. Il constitue une référence commune des acteurs publics et privés. Image de l'évolution souhaitable de la communauté pulliérane, il doit permettre d'évaluer chaque décision, d'orienter les actions à entreprendre dans les différents domaines par rapport à un ensemble.

De toute évidence, la mise en oeuvre de ces actions, sous la forme de dispositions générales ou de réalisations concrètes, ne pourra être qu'échelonnée dans le temps. Ce qui impliquera aussi de nouvelles appréciations à intervalles réguliers.

Les choix devront inmanquablement tenir compte des contraintes techniques, juridiques et financières.

Ils devront aussi respecter un ordre de priorité. L'adoption du plan directeur conduit logiquement à l'étude d'un plan d'investissement comportant un calendrier des réalisations avec leur mode de financement en fonction des ressources disponibles.

Dans l'esprit du présent plan directeur, la priorité mérite d'être accordée aux actions qui auront le plus d'effet sur la préservation et l'amélioration du cadre de vie. En l'état actuel de la connaissance des problèmes et des besoins, ce sont

- le renforcement du rôle et de l'attractivité du centre,
- la maîtrise des problèmes liés à la circulation et au stationnement,
- la réalisation des équipements nécessaires aux activités sportives et culturelles,
- la mise en oeuvre du plan d'aménagement des Monts-de-Pully,
- l'amélioration et le réaménagement par étapes des rives du lac,

qui apporteront une contribution essentielle à la concrétisation de cet objectif.

## **Direction de projet et rapport final :**

MM. Jean Brugger ABA, Atelier Brugger Architecte  
Pierre Fehlmann Commune de Pully, Urbanisme et Environnement

## **Avec la collaboration de :**

MM. Philippe Noeninger ABA, Atelier Brugger Architecte  
Edmund Ramsak Commune de Pully, Urbanisme et Environnement

## **Equipes de projet :**

### **Déplacements, transports et stationnement**

MM. André Robert-Grandpierre Ingénieur-conseil  
Thierry Carrard Chef de la division études et projets TL

### **Espace-centre**

MM. Léopold Veuve Urbaniste  
Pierre-Alain Gamboni Président de l'UCAP  
Charles Joye Economiste

### **Logement, économie et emploi**

Commune De Pully Services concernés

### **Sports**

MM. Alexis Bally Ingénieur EPFL, recherches médecine sportive  
Roland du Bois Architecte, Président de l'USLP

### **Enseignement**

MM. Gilbert Charrot Architecte-conseil  
Pierre Turuvanni Ancien directeur des écoles primaires

### **Systèmes juridico-financiers**

Commune de Pully Services concernés

### **Tourisme, hôtellerie et hébergement**

Mme Léa Mirshak Professeur économiste à l'Ecole Hôtelière  
M. Daniel Jordan Professeur économiste à l'Ecole Hôtelière

### **Culture**

Mme Claire-Lise Bouaïche Conservatrice du Musée de Pully

### **Environnement et énergie**

M. Alexis Bally Ingénieur EPFL

## **Pour l'ensemble des équipes de projet :**

Commune de Pully Administration générale et Finances  
Direction des Travaux et de l'Assainissement  
Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement  
Direction des Domaines, Bâtiments et Sports  
Direction des Ecoles  
Direction de Police et des Services Industriels  
Service de la Sécurité sociale  
Office du logement  
Service des affaires culturelles